



HAL
open science

Les commissaires d'exposition d'art contemporain en France. Portrait social

Séverine Sofio, Laurent Jeanpierre

► To cite this version:

Séverine Sofio, Laurent Jeanpierre. Les commissaires d'exposition d'art contemporain en France. Portrait social. Ministère de la culture et de la communication. 2009. halshs-04277974

HAL Id: halshs-04277974

<https://shs.hal.science/halshs-04277974>

Submitted on 9 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les commissaires d'exposition d'art contemporain en France.
Portrait social

Laurent Jeanpierre, Université Paris 8 – Saint-Denis

Séverine Sofio, Université Paris 1

Rapport d'enquête remis à l'association Commissaires d'exposition associés

Septembre 2009

Remerciements

Cette enquête a reçu le soutien financier de la Délégation aux arts plastiques du Ministère de la culture et de la communication (DAP, département des artistes et des professions), avec le concours scientifique de son comité de pilotage réunissant C-E-A, la Délégation aux arts plastiques (DAP), le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) et le concours du Cipac, Fédération des professionnels de l'art contemporain.

Les auteurs tiennent à remercier en particulier Keren Detton et Daria de Beauvais de C-E-A, Annie-Chevrefils Desbiolles de la Délégation aux arts plastiques du Ministère de la Culture et de la communication, Jeanne Granger et Daphine Fournier du CIPAC ainsi que Damien Airault, Christian Alandete, Paul Ardenne, Pierre Bal-Blanc, Ami Barak, Colette Barbier, Julien Bargeton, Marc Bembekoff, Catherine Blais, Marie-Cécile Burnichon, Stéphane Corréard, Valérie Chartrain, Jean-Max Colard, Jean-Claude Conésa, Marie Cozette, Catherine David, Laura Davy, Marie Debat, Ann Demeester, Florence Derieux, Guillaume Désanges, Christophe Domino, Albane Duvillier, Caroline Etter, Véronique Evanno, Fabienne Fulchéri, Pierre François, Pascal Guernier, Evelyne Guillin, Marie-Christine Hergott, Jean-Marc Huitorel, Patrick Javault, Raphaële Jeune, Djamel Kokene, Christophe Kihm, Judith Lavagna, Sophie Millot, Stéphanie Moisdon, Claire Moulène, Raymonde Moulin, Pascal Murgier, Estelle Nabeyrat, Adrien Pasternak, Frédérique Patureau, Julie Pellegrin, Armelle Pradalier, Isabelle Petit, Vérane Pina, Jean-Marc Poinot, Frédéric Poulard, Céline Poulin, Olivier Roueff, François Rouet, Maxime Thieffine, Alexis Vaillant, Alice Vergara-Bastiand, Emilie Villez.

Résumé

Ce rapport propose un premier portrait sociologique des commissaires d'exposition d'art contemporain exerçant en France (en 2008). L'enquête permet de révéler qu'il y a au moins autant de commissaires d'exposition d'art contemporain en France que de conservateurs du patrimoine toutes spécialités confondues. Elle confirme ainsi l'inflation du nombre des intermédiaires dans le monde de l'art contemporain français depuis les années 1980 et le développement d'une position nouvelle dans le champ de l'art contemporain. Malgré cette importance croissante, l'activité reste méconnue.

La situation professionnelle des commissaires d'art contemporain est caractérisée par une forte précarité et par une intermittence des périodes d'emploi. L'indépendance est aussi une étape incontournable dans les carrières, un commissaire sur deux seulement exerçant aujourd'hui dans une structure et un cinquième bénéficiant d'un CDI. En conséquence, les commissaires sont très majoritairement pluriactifs dans le monde de l'art contemporain, 75 % obtenant au moins la moitié de leurs revenus d'une autre activité dans ce secteur. Le commissariat est très majoritairement une activité complémentaire d'autres activités dans le milieu de l'art. Le revenu annuel médian issu de l'activité de commissariat est d'ailleurs inférieur à 500 euros annuels et seules 7 % des personnes interrogées touchent plus de 20 000 euros par an en étant commissaire. Les diplômés ont en outre peu d'effets pour protéger de cette précarité économique.

Pourtant, les commissaires d'art contemporain sont de plus en plus diplômés : d'abord dans les disciplines des arts plastiques puis en histoire de l'art, même si les plus jeunes viennent désormais de plus en plus souvent de formations spécialisées dans les métiers de l'exposition et la gestion culturelle. Les commissaires ont par ailleurs très majoritairement moins de 45 ans et sont d'origine provinciale. Ils sont majoritairement issus des classes moyennes et supérieures, ont hérité de ressources culturelles importantes et ont souvent connu une orientation scolaire précoce vers les mondes de l'art. L'activité est plus féminisée que l'activité de plasticien.

L'activité curatoriale est caractérisée par la polyvalence des compétences mises en jeu. La prospection des artistes et des œuvres, l'accrochage et la mise en espace, la communication, le conseil aux artistes constituent, pour la majorité des commissaires d'art contemporain, le cœur de leur métier. Ainsi le « commissaire idéal » doit-il avant tout avoir de l'œil puis des capacités relationnelles et de travail en équipe. Une exposition « réussie » suscite des débats avant d'attirer un nombre de visiteurs importants ou de permettre de poursuivre son activité. Mais les commissaires se plaignent d'un manque de reconnaissance de la part du grand public et surtout des conservateurs et de l'administration. Les obstacles à l'activité sont cependant vus aujourd'hui comme étant avant tout matériels : il s'agit d'abord des difficultés techniques à se faire rétribuer puis du manque de ressources disponibles pour monter des expositions.

Au total, sur le plan économique et professionnel, la vie des commissaires est actuellement plus proche de la vie d'artiste que de celle des conservateurs de musée. Le commissariat d'art contemporain constitue en effet un marché du travail ouvert et non régulé où l'offre est très supérieure à la demande, ce qui implique de fortes inégalités dans la distribution des rétributions économiques et symboliques. À ce tableau conforme à ce qu'est l'emploi artistique actuel en général s'ajoute une incertitude forte des commissaires sur leur identité collective, ce dont témoigne la variation importante des définitions de soi utilisées par les personnes interrogées. Une telle variation est cependant explicable par le fait que le commissariat d'art contemporain est rarement la principale source de revenus et que d'autres activités — notamment d'artistes, de directeurs de centre d'art, d'enseignants, etc. — définissent mieux l'identité principale des personnes.

Il y a en définitive, derrière ces variations de définitions de soi, plusieurs manières d'être commissaires d'art contemporain. L'enquête a ainsi permis d'aller au-delà des seuls traits généraux de l'activité et de ses représentations afin d'isoler trois profils distincts : le jeune commissaire indépendant qui tend à être plus souvent parisien et précaire ; l'artiste-commissaire qui tend à travailler plus souvent en association et en province avec en général une reconnaissance et des revenus encore plus faibles ; le commissaire salarié qui tend à être plus souvent rattaché à une structure, est fréquemment plus âgé et moins diplômé, mais pourtant plus actif, plus reconnu et plus internationalisé que les deux autres types de commissaires. Suivant son appartenance à l'un de ces trois sous-groupes, chaque commissaire d'art contemporain aura aujourd'hui des intérêts différents, notamment en ce qui concerne la structuration souhaitable de l'activité et les formes de revendications qui pourraient ou devraient être construites collectivement.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Remerciements | 3 |
| Résumé | 4 |
| Introduction | 6 |
| 1. Qui sont les commissaires d'exposition d'art contemporain en France ? | 7 |
| 1.1. Une identité collective incertaine | 7 |
| 1.2. Répartition sexuée et générationnelle | 8 |
| 1.3. Répartition géographique | 9 |
| 1.4. Origines sociales | 9 |
| 2. La formation des commissaires d'exposition | 11 |
| 2.1. Une vocation précoce ? | 11 |
| 2.2. Les commissaires d'exposition d'art contemporain sont de plus en plus diplômés | 11 |
| 2.3. Le sens du diplôme : une « barrière à l'entrée » inexistante auparavant | 12 |
| 2.4. Les disciplines étudiées | 12 |
| 2.5. Les filières privilégiées | 13 |
| 3. Statuts, emplois et instruments de rémunérations des commissaires | 14 |
| 3.1. « Indépendants » et « institutionnels » | 14 |
| 3.2. Organiser son activité | 14 |
| 3.3. Les statuts d'emploi actuels des commissaires d'exposition d'art contemporain | 15 |
| 3.4. Diversité des instruments de rémunération | 16 |
| 4. Formes et contenus de l'activité | 17 |
| 4.1. Pluriactivité et polyvalence des commissaires | 17 |
| 4.2. Une différenciation nette entre activité et emploi | 17 |
| 4.3. Le contenu objectif du travail | 18 |
| 4.3. Une activité de plus en plus légitimée par un savoir spécialisé | 18 |
| 4.5. Types de lieux d'exposition | 19 |
| 5. Les revenus des commissaires | 20 |
| 5.1. Faiblesse des rémunérations du commissariat d'exposition | 20 |
| 5.2. Les facteurs de précarité économique | 20 |
| 6. Identifications et représentations | 22 |
| 6.1. Définitions de soi | 22 |
| 6.2. Les critères du succès d'une exposition | 22 |
| 6.3. Le sentiment d'un manque de reconnaissance | 23 |
| 6.4. Les freins à l'activité | 23 |
| 6.5. L'arrêt de l'activité | 23 |
| 7. Conclusions | 25 |
| 7.1. Des traits socioprofessionnels presque identiques à ceux des créateurs en général | 25 |
| 7.2. La structuration de l'activité : profession, marché du travail, vocation ? | 25 |
| 7.3. Les causes d'une rhétorique vocationnelle | 26 |
| 7.4. Diversité du groupe : trois profils de commissaires | 26 |
| 8. Recommandations | 28 |
| 8.1. Lutte contre les freins à l'activité | 28 |
| 8.2. Reconnaissance des commissaires | 28 |
| 8.3. Activités de formation | 29 |
| Bibliographie de travail | 30 |
| Annexe 1 | 31 |

Introduction

L'association Commissaires d'exposition associés (C-E-A) nous a confié en janvier 2008 le projet d'une enquête nationale sur les conditions d'emploi et de rémunération des commissaires d'exposition d'art contemporain. Celle-ci a pris la forme d'un questionnaire diffusé en ligne du 31 mai au 31 octobre 2008 et comprenant 91 questions (voir annexe 1). Il appelait toute personne exerçant ou ayant exercé une activité de commissariat d'exposition dans le secteur de l'art contemporain et en France à répondre. Une journée de restitution des résultats organisée le 15 mai 2009 a permis de présenter les premiers résultats de cette enquête auprès des professionnels du monde de l'art contemporain et d'approfondir certains résultats de cette enquête.

L'enquête entendait apporter des éléments de réponse aux questions suivantes qui seront déclinées successivement dans les pages qui suivent. Qui exerce aujourd'hui l'activité de commissaire d'exposition d'art contemporain ? (1) Quelle est la formation des commissaires ? (2) Comment caractériser l'organisation et la structuration actuelles de leur activité : s'agit-il d'une profession (au sens de profession libérale), d'un métier, d'un hobby, d'un art ? (3 et 4) Quels sont les types et les modes de rémunérations des commissaires ? (5) Qu'est ce qui différencie leurs carrières sur le plan socio-économique ? Comment les commissaires d'exposition d'art contemporain eux-mêmes se représentent-ils le contenu de leur activité et leurs relations avec les autres acteurs du monde de l'art ? (6)

Les réponses à ces questions doivent déboucher sur une typologie raisonnée des commissaires d'art contemporain, sur une appréciation de leur situation économique et sociale actuelle et sur une caractérisation de celle-ci par rapport à celles d'autres groupes de protagonistes du monde de l'art mieux connus de la sociologie (artistes, conservateurs de musée et, éventuellement, critiques et galeristes). Bien qu'on puisse faire l'hypothèse que le nombre de personnes se déclarant commissaires d'art contemporain a augmenté en France au cours des deux dernières décennies, notamment à cause des politiques culturelles conduites en faveur de l'art contemporain depuis les années 1980 (Moulin, 1997), et alors que les études sociologiques et économiques sur les mondes de l'art se sont considérablement développées pendant la même période, aucune recherche n'a jusqu'à présent été effectuée sur cette population en France, pas plus qu'à l'étranger. La présente enquête entend offrir un premier panorama de l'activité en France avant d'autres recherches d'approfondissement.

1. Qui sont les commissaires d'exposition d'art contemporain en France ?

1.1. Une identité collective incertaine

-Un effectif plus important qu'escompté

Un peu plus de 800 personnes ont rempli tout ou partie de notre questionnaire, 299 ayant répondu à l'intégralité des questions et 436 ayant en particulier répondu aux questions touchant aux parcours social et personnel qui permettent d'établir un portrait sociodémographique. Le nombre de praticiens du commissariat d'exposition d'art contemporain en France est important, pas très inférieur à la population des conservateurs du patrimoine toutes spécialités confondues.

-La définition de soi comme « commissaire » ne va pas de soi

Lorsqu'on demande aux enquêtés de choisir une définition de soi entre « commissaire », « curateur » et d'autres dénominations, 38,8 % des personnes ayant répondu choisissent la première définition contre 22,2 % pour la seconde. Plus d'un tiers préfèrent par conséquent une autre étiquette. Lorsque le choix de la définition de son activité professionnelle est ouvert et non plus fermé, les appellations de commissaires d'exposition et de curateur (ou curator) ne concernent plus alors qu'une personne sur six. Par ordre décroissant de préférence, les définitions professionnelles de soi des enquêtés sont : artiste (21,9 %), plusieurs fonctions dans l'art (17,7 %), autre (14,9 %). Il est remarquable qu'un nombre important de répondants définissent sa première activité comme une activité d'artiste et non de commissaire.

Notons que parmi les répondants ayant renseigné cette partie du questionnaire, on trouve aussi des personnes se déclarant avant tout directeurs de centre d'art (9,3 %), enseignants ou chercheurs (4,2 %), critiques d'art (3,5 %), conservateurs de musée (2,6 %), galeristes (2,6 %), directeurs d'écoles d'art (1,4 %).

Dans tous les cas, l'identification de soi à la seule fonction de commissaire est très minoritaire, ce qui constitue un premier paradoxe de cette enquête. Le commissariat d'exposition d'art contemporain apparaît d'emblée – on y reviendra – comme une activité complémentaire ou supplémentaire par rapport à une autre activité qui semble mieux définir les identités professionnelles des individus.

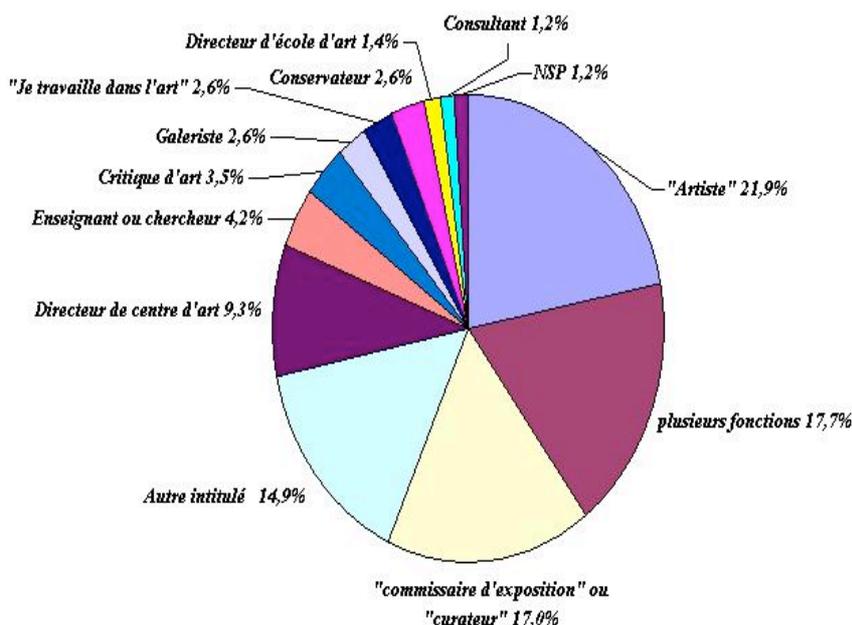


Figure 1. Désignation de leur fonction par les enquêtés

1.2. Répartition sexuée et générationnelle

-Une activité fortement féminisée dans les plus jeunes générations

Les femmes représentent 56 % des commissaires d'exposition d'art contemporain. L'activité est donc plus féminisée que l'activité artistique (41 % de femmes selon l'Enquête de 2002 sur l'emploi dans les professions culturelles) ou que l'activité de maître de conférences des universités mais un peu moins que le métier de conservateur (Benhamou, Moureau, 2006).

Par ailleurs, près de la moitié des femmes commissaires d'exposition d'art contemporain (46,5 %) ont entre 25 et 35 ans. Le taux de féminisation du commissariat d'exposition d'art contemporain décroît en deux temps : après 35 ans (leur nombre baisse de moitié : seulement un quart des femmes commissaires interrogées ont entre 36 et 45 ans) et surtout après 55 ans (les femmes commissaires de plus de 56 ans ne constituent plus que 6 % de la population des enquêtées, soit deux fois moins que les hommes pour la même génération). En revanche, les hommes commissaires d'exposition se répartissent plus régulièrement entre les différentes tranches d'âge. De même, le passage des 35 ans, qui constitue une rupture décisive pour les femmes commissaires, ne change manifestement rien pour la population masculine.

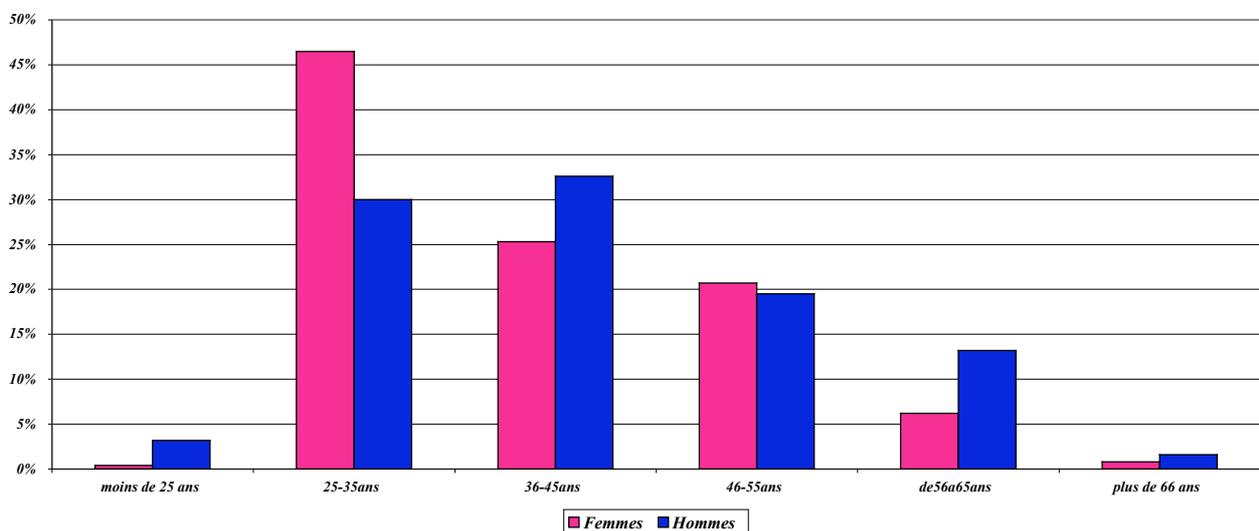


Figure 2. Répartition des hommes et des femmes par tranches d'âge

-Une population majoritairement jeune

Plus de deux tiers du panel a moins de 45 ans. Les effectifs aux extrêmes des échelles de l'âge (moins de 25 ans et plus de 66 ans) sont très réduits.

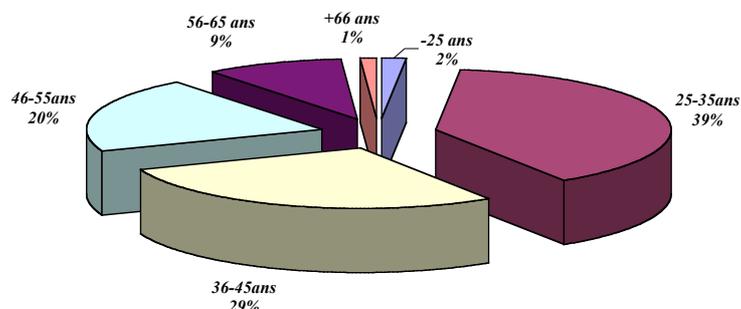


Figure 3. Répartition par tranches d'âge

1.3. Répartition géographique

-Une forte présence provinciale qui s'atténue au cours de la carrière

Les commissaires ayant répondu à notre enquête sont majoritairement nés en province (71 % pour la population totale). C'est plus que chez les artistes qui dans les années 1990 étaient 55 % à être nés en province et 65 % à résider en province (Moulin, 1997 : 276). À titre comparatif, 82 % des Français résidaient en province selon le recensement 2006 de l'INSEE. Cela confirme que les activités artistiques restent relativement concentrées en région parisienne par rapport à d'autres activités.

Les deux tiers des provinciaux de naissance sont restés travailler en province, et près d'un quart des Parisiens de naissance sont allés travailler en province. À l'heure actuelle, les commissaires se répartissent donc presque également entre région parisienne et province. Les commissaires d'exposition résidant en région parisienne sont le plus souvent des femmes (61 %) et la moitié d'entre eux (48 %) ont moins de 35 ans. La région parisienne apparaît donc comme le lieu de résidence idéal pour « faire ses premières armes » dans l'activité.

-Une forte internationalisation

L'étranger est le lieu habituel d'activité de 19 % des commissaires d'exposition d'art contemporain. Cette population des commissaires travaillant à l'étranger est d'ailleurs intéressante puisque, dans la majorité des cas (57 %), elle ne réside pas à l'étranger, mais plutôt en région parisienne (47 %) et, quoique dans une moindre mesure, en province (11 %).

Notons aussi qu'un nombre relativement important de commissaires sont nés à l'étranger (plus de 15 % de la population totale) dont près de la moitié sont de nationalité française et plus des deux tiers sont des femmes. Par ailleurs, on note que près d'un enquêté sur dix (quel que soit son lieu de naissance) réside aujourd'hui à l'étranger. On peut, en effet, supposer que le fait de posséder une double nationalité ou de vivre dès l'enfance « entre » deux pays renforce un certain nombre de dispositions à l'internationalisation qui seront largement mises à profit dans l'activité de commissaire d'exposition.

Un nombre très réduit de commissaires d'exposition, 48 enquêtés, se sont déclarés de nationalité étrangère – néanmoins, sur ce nombre, 13 (un sur quatre) ont, en fait, une autre nationalité en plus de la nationalité française. Sans surprise, les commissaires étrangers sont majoritairement nés à l'étranger (80 %), mais il est intéressant de noter qu'un peu plus de la moitié d'entre eux résident aujourd'hui en région parisienne.

Entre les commissaires d'exposition, qu'ils soient Français ou non, nés à l'étranger mais résidant et/ou travaillant en France, et ceux qui sont nés en France mais travaillent et/ou résident actuellement à l'étranger, en passant par ceux qui résident en France mais travaillent à l'étranger ou l'inverse, c'est plus d'un quart des répondants à notre enquête qui ont été ou sont directement concernés par l'internationalisation du monde de l'art contemporain.

1.4. Origines sociales

-Prééminence d'« héritiers » des classes moyennes et supérieures

Plus de deux tiers des commissaires d'exposition d'art contemporain ont un père des classes moyennes ou supérieures : 40 % sont fils et filles de pères relevant de la catégorie socio-professionnelles « cadres et professions intellectuelles supérieures » (au sein de laquelle sont comptabilisés les métiers liés à l'art) et 20 % sont issus de familles de professions intermédiaires (dont les métiers de l'enseignement).

Parmi les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures, 40 % ont un père artiste ou architecte et 30 % une mère artiste ou architecte. Les autres professions les plus mentionnées dans cette catégorie sont les professions scientifiques et académiques (professeur des universités, ingénieur...) ou médicales (dentistes, chirurgiens, psychiatres/psychanalystes...).

Concernant les enquêtés dont les parents relèvent des professions intermédiaires, on constate – en particulier chez les mères – un nombre important d’enseignants (professeurs des écoles ou enseignants du secondaire).

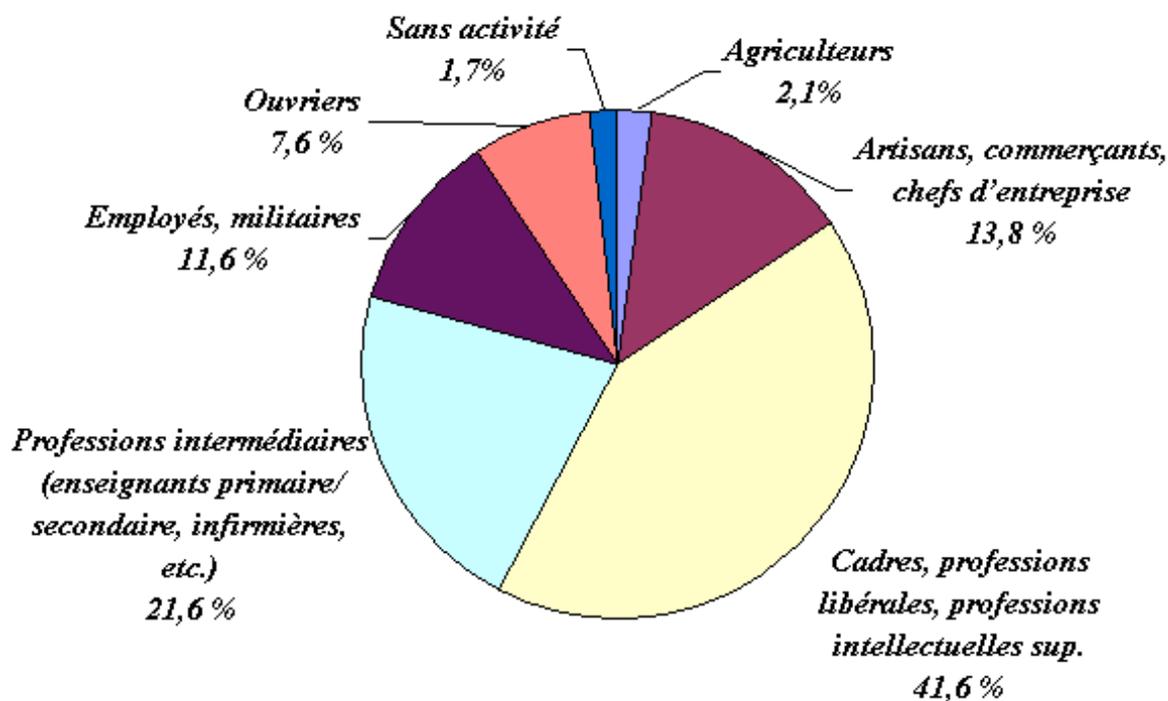


Figure 4. Professions du père des commissaires d'exposition d'art contemporain

-Des conjoint(e)s aux positions sociales et aux secteurs d'activité proches ou identiques

Les professions des conjoint(e)s de la majorité des commissaires d'exposition enquêtés relèvent de la catégorie « Cadres et professions intellectuelles supérieures ». Mais on constate que les commissaires femmes sont plus nombreuses que leurs collègues masculins (71 % contre 57 %) à se mettre en couple avec une personne de cette catégorie socioprofessionnelle, les commissaires hommes se mettant davantage en couple que leurs collègues femmes avec des professions intermédiaires. La tendance chez les commissaires (hypergamie des femmes) est donc conforme à celle que l'on observe dans le reste de la société.

Fait remarquable, la moitié (52 %) des conjoint(e)s des enquêtés ont une profession directement liée à la création : artiste, comédien(ne), chorégraphe, écrivain(e), architecte, designer, critique, enseignant en écoles d'art... et même quelques commissaires d'exposition.

2. La formation des commissaires d'exposition

2.1. Une vocation précoce ?

-Une orientation littéraire voire artistique dès le baccalauréat

La majorité des enquêtés sont titulaires d'un bac littéraire (43 %) et ils sont presque un sur quatre à avoir opté pour un bac « artistique » (c'est-à-dire spécialisé soit en histoire de l'art, soit en arts plastiques), ce qui témoigne d'une constance importante dans les choix d'orientation des futurs commissaires d'exposition : un sur quatre savait donc déjà, apparemment, dès le bac, qu'il souhaitait travailler dans le monde de l'art.

La répartition sexuée des types de bac obtenus montre, sans surprise, que les filles sont plus nombreuses que les garçons à s'orienter dans les matières artistiques et littéraires, puisque les titulaires de ces deux bacs sont, à 60 %, des femmes.

-Le cas des classes populaires

Le bac littéraire est prééminent dans toutes les classes sociales (entre 43 et 49 % pour chaque catégorie socioprofessionnelle), sauf une seule : les enfants d'ouvriers qui sont moins d'un tiers à opter pour cette spécialisation. Ceux-ci se sont orienté de préférence vers les filières économiques et vers les types de bac « alternatifs » (notamment par validation d'acquis).

2.2. Les commissaires d'exposition d'art contemporain sont de plus en plus diplômés

-Une inflation des diplômes relativement récente

Les commissaires d'exposition sont une population très diplômée : on voit en effet que 80 % des enquêtés sont titulaires d'un diplôme de niveau *au moins* bac + 4 (dont presque un sur cinq titulaire d'un doctorat), et ce alors même que le commissariat d'exposition n'est pas une activité dont l'accès est officiellement conditionné par la réussite à un concours ou l'obtention d'un diplôme précis.

Cette tendance à l'accumulation de diplômes s'est clairement renforcée pour les générations les plus jeunes. Il n'y a, ainsi, plus que 6 % de commissaires ayant un diplôme inférieur à bac + 4 dans la tranche d'âge 25-35 ans. Les diplômes de niveau licence se retrouvent, eux aussi, particulièrement désertés : alors que la proportion de « bac +2 ou 3 » se maintenait à 20 % de la population pour chaque génération, elle est tombée à 6 % chez les moins de 35 ans.

À l'inverse, les commissaires non-bacheliers ou sans autre diplôme que le bac ont tous aujourd'hui plus de 46 ans. Ainsi, tandis qu'il semblait possible d'« entrer » dans l'activité de commissaire d'exposition sans diplôme dans les années 1960-70, cela n'est aujourd'hui plus d'actualité (seuls 0,6 % des commissaires de la génération 25-35 ans ont seulement le bac, aujourd'hui).

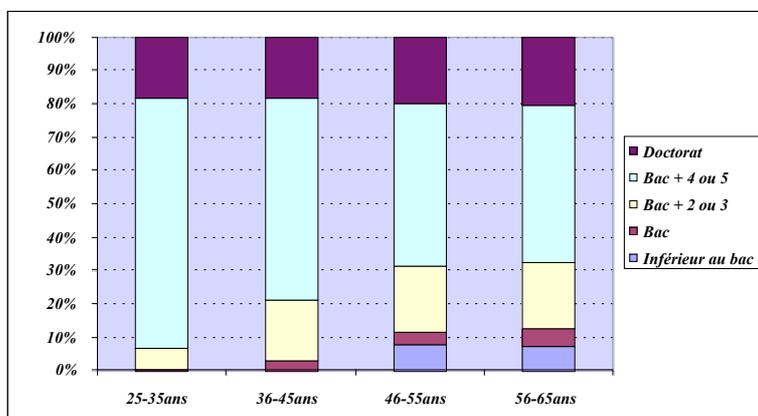


Figure 5. Niveaux de diplômes des commissaires. Répartition par tranches d'âge.

-Une répartition sexuée équilibrée des diplômés les plus hauts

Concernant la répartition sexuée des diplômés, les commissaires femmes sont, à première vue, plus diplômées que leurs collègues masculins puisqu'elles sont 85 % à posséder un titre scolaire de niveau *au moins* bac + 4, ce qui est le cas de « seulement » 76 % des hommes. Plus on monte dans la hiérarchie des diplômes, plus la répartition sexuée s'équilibre – une situation *a priori* contraire au phénomène du « plafond de verre » limitant l'ascension des femmes dans la hiérarchie des professions intellectuelles.

2.3. Le sens du diplôme : une « barrière à l'entrée » inexistante auparavant

Les commissaires d'exposition peu ou pas diplômés sont deux fois plus souvent fils et filles de cadres que les commissaires très diplômés (66 % des enquêtés non bacheliers sont issus des classes supérieures, contre 38 % des enquêtés titulaires d'un doctorat). Par ailleurs, les commissaires non bacheliers ont tous plus de 46 ans. Autrement dit, il fut possible jusqu'au début des années 1980 d'entrer dans cette activité simplement avec des ressources familiales (économiques, culturelles et sociales). Ce n'est plus possible aujourd'hui. Même les enfants issus des professions intellectuelles et des classes supérieures ont un diplôme relativement élevé avant d'entrer dans le monde de l'art pour y devenir notamment commissaire d'exposition.

2.4. Les disciplines étudiées

-Les commissaires ont étudié plusieurs disciplines

Les commissaires enquêtés ont obtenu un peu plus souvent (56 %) des diplômes dans plusieurs disciplines plutôt que dans une seule discipline. La génération des baby-boomers (56-65 ans) bat tous les records dans ce domaine, puisque les trois quarts de cette tranche d'âge ont étudié plusieurs disciplines.

-Une spécialisation de plus en plus évidente dans les disciplines artistiques et culturelles

Lorsqu'on s'intéresse aux formations suivies par les enquêtés, on s'aperçoit que les disciplines liées à l'art sont, de loin, les plus étudiées par les commissaires d'exposition : près de 80 % des enquêtés ont, en effet, suivi une formation dans l'un des trois domaines : histoire de l'art, arts plastiques ou management culturel (entendu au sens large, i. e. les formations professionnalisantes liées aux métiers de l'exposition ou de la conservation et à la gestion des entreprises culturelles) et ce quel que soit le bac obtenu.

| | |
|--|--------|
| Disciplines « artistiques » (Arts plastiques, Histoire de l'art, Management culturel) | 78,2 % |
| Communication, droit, gestion | 4 % |
| Histoire, sciences sociales | 7,1 % |
| Littérature, langues vivantes | 5,1 % |
| Philosophie | 4,3 % |
| Sciences & techniques | 1,3 % |
| Total | 100 % |

Tableau 1. Disciplines des diplômes des commissaires d'exposition d'art contemporain

En introduisant la variable générationnelle, il est possible de voir comment l'activité de commissaire d'exposition est de plus en plus systématiquement pratiquée par des personnes

formées et spécialisées en art. Les sciences sociales ou la philosophie, par exemple, qui étaient auparavant des filières où se recrutait une petite partie des commissaires d'exposition, représentent désormais une portion congrue (4 %) des filières suivies.

2.5. Les filières privilégiées

-Arts plastiques et histoire de l'art

Parmi les diplômés issus des disciplines « artistiques » entendu au sens large, ceux qui sont le plus détenus sont les diplômés d'arts plastiques (40,3 % des diplômés) juste devant ceux d'histoire de l'art (38,7 % des diplômés). Cela confirme l'importance des cursus d'artistes dans la population actuelle des commissaires d'exposition d'art contemporain. L'auto-désignation comme artiste plutôt que commissaire ou curateur, que nous avons mentionnée plus haut, trouve sans doute en partie sa cause dans cette répartition des diplômés détenus. Dans le détail, les enquêtés ayant un bac littéraire ou économique se sont plutôt dirigés vers une formation universitaire en histoire de l'art (on y retrouve donc la prééminence des filles qui constituent 67 % des effectifs de ces filières), tandis que les titulaires de baccalauréats artistiques ont majoritairement (60 %) choisi une formation en arts plastiques. Les titulaires de baccalauréats scientifiques se sont répartis à peu près également entre arts plastiques et histoire de l'art.

Ces choix d'orientations d'enseignement supérieur semblent largement dépendre des origines sociales et des lieux de résidence au moment des études. Les enfants d'artisans ou de commerçants parmi nos enquêtés ont choisi à 60 % une formation en arts plastiques, alors que c'est le cas de seulement 35 % des enfants de cadres et de professions intellectuelles. Ces derniers se sont orientés majoritairement (47 %) vers un cycle d'histoire de l'art. Enfin, c'est d'abord en province que les commissaires d'exposition obtiennent leur(s) diplôme(s) en arts plastiques et en management culturel (et métiers de l'exposition). Les diplômés en histoire de l'art (souvent donc, comme on l'a vu la région parisienne restant, en revanche, le lieu où sont concentrées les universités d'histoire de l'art les plus prestigieuses.

-Montée des formations spécialisées dans la gestion culturelle ou les métiers de l'exposition

Les commissaires d'exposition les plus jeunes sont de moins en moins issus des formations en arts plastiques aujourd'hui, la proportion s'inversant depuis une quinzaine d'années en faveur des formations professionnalisantes dans la gestion des événements culturels et les métiers de l'exposition. Parmi les détenteurs et détentrices d'un diplôme lié à l'art, ces formations touchent en effet 11 % des 36-45 ans, 31 % des 25-35 ans et 60 % des moins de 25 ans. La proportion de commissaires d'exposition formés à l'histoire de l'art reste, quant à elle, relativement stable (entre 33 % et 39 %) d'une génération à l'autre, sauf dans la très jeune génération des moins de 25 ans moins bien représentée dans notre panel.

-Une poignée de formations spécialisées conduisant au commissariat

Sur les 100 enquêtés ayant déclaré avoir suivi une formation spécialisée, 14 sont issus de la formation aux métiers de l'exposition de l'Université Rennes 2, 11 sont issus de l'École du Magasin de Grenoble, 9 ont suivi le cycle Muséologie de l'École du Louvre, 17 ont obtenu l'un des divers DESS de gestion des événements culturels existant ou ayant existé en région parisienne (Paris I, Paris IV ou Paris X) et en province (Nice, Bordeaux, Dijon, Lille), 4 ont suivi les formations proposées par le CIPAC ou les FRAC/DRAC.

3. Statuts, emplois et instruments de rémunérations des commissaires

3.1. « Indépendants » et « institutionnels »

-Une moitié de commissaires actuellement « indépendants »

La moitié (49 %) des commissaires enquêtés exercent aujourd'hui leur activité dans une structure. La proportion des commissaires déclarer exercer en « structure » est particulièrement élevée chez les 46-55 ans (près des trois quarts) et chez les 56-65 ans (plus des deux tiers). L'appartenance à une structure touche d'ailleurs plus les commissaires n'ayant pas de formations spécialisées (60 %) qui sont aussi le plus souvent les plus âgés.

-Dépendance générale envers les structures publiques

Les « structures » concernées dont sont membres les enquêtés dans leur ensemble sont majoritairement publiques (49 %) plutôt que privées (24 %) ou associatives (24 %). Lorsqu'on demande par ailleurs aux commissaires d'où provient la source de financement majoritaire (« plus de 50 % » des fonds) de leur « dernière exposition (...) sans compter les rémunérations », 62 % répondent qu'il s'agit de subventions publiques. La situation est encore plus nette en province où la dernière exposition a été financée dans 68 % des cas majoritairement par subventions publiques, ce qui n'est le cas que dans 54 % des cas à Paris et en région parisienne. L'écart est important.

-L'« indépendance » : une étape incontournable dans toutes les carrières

2 % du panel d'enquêtés répond n'avoir jamais conçu d'expositions en indépendant. L'indépendance est donc un point de passage obligé de presque toutes les carrières de commissaires. Parallèlement, près de 40 % d'entre eux n'ont jamais travaillé en institution.

-L'« indépendance » : une réalité pratique mais pas juridique

Seuls 26 % de la faible proportion (17 %) des enquêtés (soit 4 % de l'ensemble des commissaires enquêtés) ayant créé une société pour développer leur activité de commissaire, ont choisi l'indépendance comme forme juridique. Le mode de rémunération comme indépendant enregistré à l'URSSAF est par ailleurs très rarement pratiqué.

-L'« indépendance » ou le commissariat en structure privée : des situations parisiennes plus que provinciales

Alors qu'en région parisienne, un peu plus d'une personne sur deux se déclare actuellement commissaire « indépendant », près des deux tiers des commissaires provinciaux travaillent en structure. De même, les commissaires parisiens travaillent à 28 % dans des structures privées (galeries, fondations, etc.), tandis que ce n'est le cas que de 16 % des commissaires actifs en province.

-Les commissaires ont réalisé plus d'expositions en indépendants que comme salariés d'institutions

Plus de 50 % des enquêtés ont réalisé plus de 6 expositions en indépendants et plus de 50 % en ont réalisé moins de 5 en institutions.

3.2. Organiser son activité

-Un peu plus d'une moitié des commissaires a pratiqué le travail collectif

Dans près d'un tiers des cas, ce travail collectif est une « collaboration ponctuelle » mis en place par des commissaires indépendants. Les collectifs d'artistes représentent 22 % des collaborations, les collectifs de commissaires 18 %, tout comme les collectifs d'artistes et de commissaires réunis. La taille des collectifs est, dans 46 % des cas, comprise entre 3 et 5 personnes et seulement à 22 % supérieure à 6 personnes. Il en ressort que le binôme n'est pas la forme la plus

courante et qu'il est probable que sont évoquées ici les expositions collectives.

-Une moitié des commissaires est ou a été en association

Près de la moitié des enquêtés sont membres ou ont été membres d'une association. Cette proportion est déjà établie pour les commissaires de plus de 25 ans et elle varie peu avec l'âge. Parmi celles et ceux qui ont été membres d'une association, 60 % l'ont créée eux-mêmes. Parmi celles et ceux qui n'ont jamais été membres d'une association, 44 % envisagent de le faire. Autrement dit, plus de deux tiers des enquêtés soit sont déjà dans une association, soit envisagent d'être membre d'une association.

-Une distance importante aux formes juridiques privées

Une écrasante majorité (83 %) n'a pas créé de société (agence, galerie...) pour développer une activité de commissaire d'exposition d'art contemporain. La forme juridique privilégiée dans ce cas est la SARL (ou l'EUURL). Un quart seulement des enquêtés n'ayant pas créé de sociétés sont prêts à l'envisager. Parmi ceux qui veulent créer une société, près de deux tiers sont actuellement rattachés à une structure.

-Un commissaire sur 6 a autofinancé à plus de 50 % sa dernière exposition

Il n'est pas rare (16 % des cas) que la dernière exposition des enquêtés ait été autofinancée. Notons également que la proportion d'expositions autofinancées est plus importante chez les commissaires résidant en région parisienne (20 %) que chez les commissaires résidant en province.

3.3. Les statuts d'emploi actuels des commissaires d'exposition d'art contemporain

-Deux tiers des commissaires ont bénéficié d'au moins un contrat de travail rémunéré

Lorsqu'on demande aux enquêtés quel(s) est/sont le(s) statut(s) avec le(s)quel(s) ils exercent au moment où ils répondent l'activité de commissaire d'exposition d'art contemporain, un sur cinq répond qu'il ou elle a un emploi stable de commissaire en CDI. L'activité est donc une activité précaire. Viennent ensuite les statuts d'emploi de l'indépendance rémunérée (24,8 %) et les titulaires d'un CDD (17,5 %). Au total 63 % des répondants ont un contrat de travail rémunéré au moment où l'enquête a été effectuée.

Un enquêté sur dix déclare par ailleurs exercer actuellement le commissariat avec plusieurs statuts. En fait, pour l'écrasante majorité de ces cas de multi-statutaires, les commissaires d'exposition travaillent dans deux contextes différents, à la fois comme commissaires rémunérés (indépendant, CDD, CDI, artiste) et comme commissaires bénévoles.

-Près d'une moitié des commissaires est aussi bénévole

Cependant, à la même question (pour laquelle il était possible de cocher plusieurs réponses), 42,4 % des enquêtés choisissent l'intitulé « indépendant non rémunéré, bénévole ». Notons que ceux qui répondent que leur statut est « artiste » est très faible (5,4 %) comparé à ceux qui déclareraient se définir eux-mêmes comme des artistes. Cela signifie que si les artistes-commissaires sont sans doute assez nombreux actuellement, peu d'entre eux ont une activité artistique qui leur permet d'être reconnu statutairement comme artistes.

-Pas de correspondance simple entre statut d'emploi et appartenance institutionnelle

Le fait d'exercer son activité en indépendant ou « en structure » semble à première vue prédictif d'une propension à la stabilité ou à la précarité d'emploi. En effet, les commissaires « indépendants » sont plus souvent que la moyenne non rémunérés ou indépendants rémunérés, moins souvent CDD et trois fois moins souvent titulaire d'un CDI. Les commissaires « en structure » sont beaucoup plus souvent titulaires d'un CDI (32 % contre 19 % pour la population d'ensemble) et un peu plus souvent seulement titulaires d'un CDD (16 % contre 13 %).

Il existe cependant des profils atypiques : 6 % des commissaires indépendants au moment de l'enquête sont titulaires d'un CDI, probablement hors des lieux où ils produisent des expositions. Plus significatif : 28 % des commissaires qui exercent leur activité de commissaire en structure travaillent bénévolement. Autrement dit, l'appartenance à une structure ne protège pas contre l'absence de rémunération.

-Le poids limité des diplômes pour résister à la précarité des statuts

La détention d'un diplôme venant d'une formation ou l'accomplissement d'un module de formation spécialisé dans les métiers de l'exposition conduit à un peu moins de bénévolat et à un peu plus de statuts d'indépendants rémunérés que pour la moyenne des répondants. Mais l'effet protecteur du diplôme est très limité. Toutefois le bénévolat est un peu plus rare chez les titulaires d'un doctorat : 37 % des docteurs déclarent travailler sans rémunération, tandis que c'est le cas de 44 % des diplômés niveau bac+2 ou 3.

-Indépendants précaires parisiens vs bénévoles ou salariés stables en province

Les statuts des Parisiens et des provinciaux sont bien différenciés. À Paris et en région parisienne, l'indépendance non rémunérée et le bénévolat sont moins fréquents que dans l'ensemble de notre panel. En revanche, 41 % des commissaires résidant en province sont non rémunérés. Mais c'est aussi en province que le taux des commissaires salariés en CDI est le plus important, puisqu'il touche 22 % des commissaires provinciaux, contre 19 % dans l'ensemble du panel et près de deux fois moins en région parisienne. Les commissaires parisiens se caractérisent donc plus nettement par un recours au statut de l'indépendance rémunérée, représentée presque trois fois plus dans cette population que parmi les commissaires résidant en province.

3.4. Diversité des instruments de rémunération

Lorsqu'on demande aux enquêtés de préciser la fréquence de chacun des modes de rémunération utilisés dans le cadre leur activité de commissaire d'exposition, il apparaît que le bénévolat a été connu « souvent » ou « très souvent » par près de deux tiers des enquêtés (62 %). Le salariat en contrat à durée indéterminée est ensuite le plus fréquemment mentionné (25 %) comme ayant été utilisé « souvent » ou « très souvent ». Suivent le contrat temporaire (CDD, mission, contrat vacation, invitation), le paiement sous forme d'honoraires (hors AGESEA, URSSAF et Maison des Artistes), les revenus non déclarés puis, à niveau à peu près égal, les droits d'auteur (AGESEA), les honoraires et les droits d'auteur reconnus par la Maison des Artistes, le travail indépendant enregistré à l'URSSAF. La vacation et les droits d'auteur (hors Maison des Artistes et AGESEA) sont peu employés. Presque la moitié des commissaires n'a *jamais* eu recours au contrat temporaire pour se faire rémunérer. Moins d'un enquêté sur cinq n'est jamais passé par le bénévolat.

4. Formes et contenus de l'activité

4.1. Pluriactivité et polyvalence des commissaires

-La pluriactivité comme norme

Quand on demande aux enquêtés, si le commissariat d'exposition a constitué l'année passée leur « seule source de revenus », une petite minorité (14 %) répond positivement. Notons que cette proportion n'est pas très éloignée de celle des personnes qui répondent clairement « commissaires » ou « curateurs » (17 %) à la question « quelle est votre profession ? ».

Lorsqu'on demande à celles et ceux qui ont eu une ou plusieurs autres activités, quelle a été l'année passée la part de leurs revenus qu'ont représentée ces autres activités, seuls 27 % déclarent qu'il s'agissait d'une somme inférieure ou égale à la totalité de leurs revenus de l'année. Cela signifie que 73 % des enquêtés qui ont répondu à cette question (419 personnes) ont une autre activité que celle de commissaire d'exposition – une autre activité qui représente au moins la moitié de leurs revenus.

-Une pluriactivité concentrée dans le monde de l'art contemporain

Lorsqu'on demande aux enquêtés quelles autres activités rémunérées ils pratiquent « à l'heure actuelle » dans le secteur de l'art et en dehors, viennent, par ordre décroissant de fréquence : les « autres activités dans le milieu de l'art contemporain », la « rédaction de catalogues », l'« enseignement artistique (arts plastiques, histoire de l'art) », l'emploi dans un musée, une galerie ou un centre d'art, les autres activités en dehors du milieu de l'art contemporain, puis la critique d'art et, enfin, la pratique critique sur le net qui ne touche que 5 % des personnes ayant répondu à cette question. Il en ressort que la pluriactivité (« l'exercice de plusieurs métiers dans un même champ d'activité, par exemple travailler tantôt comme musicien, tantôt comme ingénieur du son, tout en restant dans le monde de la musique », cf. Bureau, Perrenoud, Shapiro (dir.), 2009) des commissaires d'exposition d'art contemporain est très nettement concentrée dans le monde de l'art contemporain lui-même.

Les « autres activités » dans le monde de l'art contemporain, la critique sur le net et la rédaction de catalogue sont pratiquées par les commissaires tantôt avec et tantôt sans rémunération. En revanche, l'enseignement et le fait de travailler comme employé(e) dans un musée, une galerie ou un centre d'art sont très rarement pratiqués bénévolement par les enquêtés.

Dans tous les cas, les commissaires d'exposition d'art contemporain sont multipositionnés dans le monde de l'art. Ils y exercent de nombreuses activités de médiation et de certification ainsi que de formation mais aussi des activités de production artistique. Cette pluriactivité n'est pas nécessairement une source supplémentaire de revenus.

-La polyvalence dans l'art contemporain : noyau dur de l'activité de commissaire

Il peut être utile ici de retourner aux définitions de leur activité actuelle données par les enquêtés eux-mêmes lorsqu'on leur demande leur profession. Parmi les définitions choisies librement, 20 % insistait sur la polyvalence (« je travaille dans l'art », je détiens « plusieurs fonctions ») ; 9 % se disaient directeurs de centres d'art. L'enseignement ou la direction d'école d'art, la critique, la conservation, le fait de travailler en galerie, concernaient 14 % des répondants. Enfin 22 % se disaient artistes. Les autres activités artistiques conduites l'année passée par les enquêtés relèvent donc de ce type d'activités polyvalentes (« l'exercice de plusieurs métiers au sein d'un même collectif de travail, par ex lorsqu'on assume à la fois la mise en scène et des tâches administratives dans une compagnie de théâtre », cf. Bureau, Perrenoud, Shapiro (dir.), 2009) dans l'art, pouvant aller jusqu'à des tâches de direction.

4.2. Une différenciation nette entre activité et emploi

-Irrégularité du rythme d'exposition

L'activité d'exposition des commissaires apparaît comme particulièrement irrégulière : on pourrait y voir une conséquence du fait qu'elle est plus souvent effectuée en indépendant, mais les chiffres nous prouvent le contraire : si 30 % de commissaires déclarent un temps variable entre deux projets qu'ils réalisent comme indépendants, 42 % des commissaires ayant réalisé des expositions « en structure » ont la même réponse

-Rythme des salariés et rythme des indépendants

Lorsqu'il est précisé, le temps moyen entre deux projets réalisés en indépendants et deux projets réalisés comme commissaire « en structure » est différent. En institution, lorsqu'il n'est pas variable, ce temps est plus souvent nul ou bien de plus d'un an. Le rythme de l'activité indépendante est moins souvent d'enchaîner immédiatement une exposition après l'autre, mais il présente plus fréquemment un écart de 3 mois, de 6 mois ou d'un an entre deux expositions.

4.3. Le contenu objectif du travail

-Premièrement : Conceptualiser, choisir des artistes, accrocher

Lorsqu'on demande aux commissaires de sélectionner les tâches qu'ils ont effectuées à l'occasion de leur « travail pour la dernière exposition », tous répondent le concept et le choix des artistes et 97 % le suivi de la production, l'accrochage et l'installation des oeuvres. Le travail de commissaire d'exposition d'art contemporain est donc un travail en partie abstrait de conceptualisation, un travail esthétique et social de sélection et un travail artistique d'installation.

-Deuxièmement : Communiquer, publier, budgéter

Viennent ensuite les tâches de conception des outils de communication (80 % des réponses), de rédaction ou de direction des publications de l'exposition (74 %). Le montage du budget a été effectué par les commissaires dans 69 % des cas.

-Des tâches minoritaires : recherche de fonds et médiation auprès du public

La recherche des financements ou l'organisation de « visites pour le public » sont des tâches qui ont été effectuées par moins de la moitié des commissaires l'année dernière.

4.3. Une activité de plus en plus légitimée par un savoir spécialisé

-Une majorité de commissaires spécialisés

Plus de 60 % des enquêtés se considèrent comme spécialisés. Parmi ces commissaires spécialisés, les « monospécialistes » et ceux qui sont spécialisés dans plusieurs domaines s'équilibrent. Le sentiment d'avoir plusieurs spécialités touche particulièrement les commissaires âgés de 56 à 65 ans, les moins de 25 ans (peu nombreux dans le panel) et les commissaires qui font des expositions à l'étranger.

-Une spécialisation par le savoir universitaire

La spécialisation mentionnée la plus récurrente relève clairement d'un « domaine du savoir » (un tiers des réponses), tandis que l'intérêt pour un médium particulier ou pour une période historique représente, chacun, un quart des réponses. Toutefois, le « domaine du savoir » apparaît comme un domaine d'expertise mentionné beaucoup plus « masculin » que les autres (40 % des hommes l'ont coché, pour 28 % des femmes) alors que l'intérêt pour un médium particulier ou pour une aire géographique semblent deux domaines d'expertise plus « féminins » (31 % des femmes, pour 23 % des hommes, ont coché la première ; la seconde a été choisie par 6 % de femmes et... aucun homme).

-Diplômes et sentiment d'expertise

Ceux qui ont étudié une discipline plutôt que plusieurs à l'université ainsi que les moins diplômés (titulaires du seul baccalauréat) se sentent beaucoup plus souvent sans spécialités. Ce sont presque trois quarts des non-bacheliers qui se déclarent non-spécialistes alors que trois quarts des docteurs se considèrent experts en un ou plusieurs domaines. Toutefois, les réponses intermédiaires ne dégagent pas de majorité : la variable du diplôme est donc significative uniquement à ses « extrêmes ».

4.5. Types de lieux d'exposition

-Lieux institutionnels et lieux indépendants plutôt que lieux privés

Les lieux institutionnels (centre d'art, musée, FRAC, etc.) et les espaces indépendants (squat, espace autogéré) ressortent largement comme étant les plus souvent utilisés par les commissaires d'exposition d'art contemporain (56 % des enquêtés ont coché l'une et/ou l'autre de ces réponses) pour leurs projets. Il faut noter que ces derniers espaces rassemblent 25 % des réponses (les enquêtés pouvaient en cocher 2 au maximum), tandis que la galerie (16 %) et les espaces publics (11 %) sont relativement loin derrière.

-Lieux provinciaux et lieux parisiens

Tandis que les lieux publics et les centres culturels sont les espaces les plus typiquement provinciaux, les galeries et les lieux indépendants sont particulièrement utilisés en région parisienne. Enfin, les expositions organisées dans le cadre d'événements ont bien souvent lieu à l'étranger (on devine ici sans doute le rôle des biennales, salons, foires internationales, etc.).

5. Les revenus des commissaires

5.1. Faiblesse des rémunérations du commissariat d'exposition

-Un revenu médian annuel issu du commissariat inférieur à 500 Euros

Le revenu médian des enquêtés pour leur activité de commissariat est inférieur à 500 Euros par mois.

-Près de la moitié des commissaires n'ont rien gagné avec le commissariat d'exposition l'année dernière

Lorsqu'on demande à celles et ceux qui ont eu une ou plusieurs autres activités, quelle a été la part de leurs revenus provenant de ces autres activités, 50 % des personnes qui se prononcent répondent qu'il s'agit de la totalité. La proportion est de 41 % lors d'une autre question concernant les revenus de l'année passée provenant de l'activité de commissaire d'exposition.

Dans tous les cas, la proportion des commissaires sans revenus pour cette activité est très élevée et touche près d'un commissaire sur deux. De deux choses l'une : soit ces personnes n'ont pas fait de commissariat l'année passée, soit ils n'ont pas été rétribués pour en faire. On a là un indicateur, indirect cette fois, de l'importance du commissariat non rémunéré, déjà observée auparavant.

-Les revenus du commissariat sont très faibles et très stratifiés

L'année dernière, le commissariat d'exposition a rapporté moins de 5 000 Euros à près de 3 enquêtés sur 4 (74 %) et moins de 20 000 Euros à 93 % des enquêtés. Seuls 36 enquêtés sur 519 s'étant prononcé sur cette question ont un salaire annuel supérieur à 20 000 Euros provenant de leur activité de commissariat : on peut supposer que cette population correspond aux commissaires salariés.

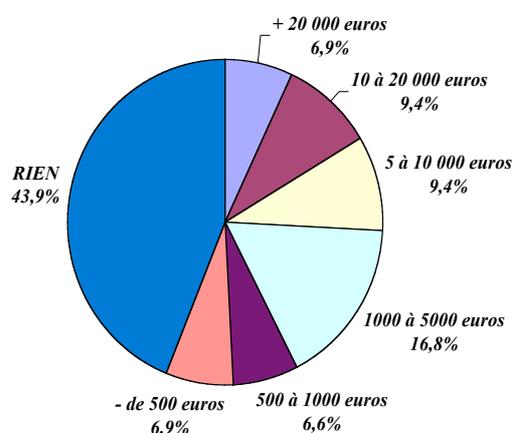


Figure 6. Revenus de l'année passée issus du commissariat chez les personnes interrogées

5.2. Les facteurs de précarité économique

-L'indépendance

Les commissaires exerçant en structure ont deux fois plus de chances d'avoir des revenus annuels issus du commissariat supérieurs à 10 000 Euros et presque 6 fois plus de chances d'avoir obtenu plus de 20 000 Euros pour le commissariat l'année passée : 32 des 36 enquêtés ayant reçu cette somme sont « en structure » à l'heure actuelle.

-Le rôle non protecteur des diplômes

La détention de diplômes ne joue pas de rôle flagrant dans la répartition des revenus annuels directement liés à l'activité de commissariat d'exposition, sauf dans le cas des personnes ayant pour

diplôme un baccalauréat ou pour les détenteurs de formations spécialisées dans les métiers de l'exposition et du commissariat. Les premiers sont beaucoup plus exposés au risque d'avoir des revenus issus du commissariat inférieurs à 5 000 Euros l'année passée et aucun d'eux n'a eu de revenus supérieurs à 10 000 Euros pour cette part de leur activité. Les seconds ont un peu plus rarement des revenus nuls pour le commissariat l'année dernière. On constate également qu'à une écrasante majorité (83 %), les commissaires ayant arrêté leur activité ou ayant l'intention de le faire n'ont pas suivi de formation spécialisée.

-Différences selon le lieu de résidence

Les commissaires résidant à l'étranger ont beaucoup plus de chances d'avoir eu des revenus issus du commissariat supérieurs à 5000 Euros l'année passée. En province, les commissaires n'ayant rien perçu grâce au commissariat ou ayant perçu moins de 5 000 Euros sont plus nombreux qu'ailleurs.

6. Identifications et représentations

6.1. Définitions de soi

-Une définition subjective de l'activité identique à son contenu (cf. 4.3) : sélectionner, accrocher, communiquer

Lorsqu'on leur demande quels sont les trois qualificatifs qui définissent le mieux l'activité de commissaire d'exposition, la découverte et la prospection vient en premier, suivie de très près de l'accrochage et de la mise en espace des œuvres, puis de la médiation, diffusion, communication et du travail d'accompagnement des artistes et de conseils aux artistes. Cette hiérarchie correspond à la hiérarchie des tâches effectuées le plus fréquemment par les enquêtés lors de leur dernière exposition.

La création plastique n'est revendiquée que dans 10 % des réponses. Même si plusieurs des commissaires enquêtés se définissent comme des artistes, cela ne signifie pas que les commissaires d'expositions conçoivent leur activité comme un acte de création identique en nature à celui d'un artiste.

De même, seulement un peu plus d'un tiers des réponses possibles pour définir l'activité de commissaire font appel à l'idée d'un « travail d'auteur ». C'est moins que toutes les autres tâches définissant le travail du commissaire.

-Jugement, diplomatie, travail et connaissances : les qualités du commissaire

Lorsqu'on demande aux enquêtés de choisir dans une liste de vingt qualités possibles les trois qui leur semblent correspondre le mieux aux principales qualités du commissaire d'exposition, le « jugement esthétique », arrive largement en premier. Viennent ensuite, recueillant un nombre total de réponses très proches (un quart des réponses) les « capacités relationnelles », les « capacités de travailler en équipe », l'« intensité de l'investissement personnel » et l'érudition, la culture théorique. Le fait de posséder un réseau de relations et les capacités organisationnelles viennent ensuite et montre le poids des compétences relationnelles en général dans la définition du commissaire idéal. Le commissariat d'exposition est perçu comme un travail collectif par deux tiers des enquêtés. Les compétences scénographiques ne viennent qu'en huitième position dans la hiérarchie des qualités citées.

6.2. Les critères du succès d'une exposition

-L'importance des débats suscités

Lorsqu'on demande aux enquêtés de choisir, dans une liste de six critères, les deux critères qui permettent de mesurer le succès éventuel de leur dernière exposition, une majorité de réponses se portent sur les « débats qu'elle a suscités » et le « fait qu'elle ait fait parler ». Le nombre de visiteurs vient ensuite, puis, pour un tiers des réponses, le nombre et la qualité des opportunités professionnelles obtenues suite à cette exposition. Loin derrière ces trois critères vient le critère de la reconnaissance positive par la critique spécialisée ou les mentions obtenues dans la presse spécialisée. La satisfaction des artistes et la satisfaction personnelle sont les derniers critères retenus.

-Une double légitimation de l'activité : par le public et par la poursuite de l'activité elle-même.

Les commissaires n'attendent pas de reconnaissance ou de légitimation de son activité par les critiques d'art, ni par la presse spécialisée. Le public est leur principal critère de légitimation ainsi que les autres professionnels du monde de l'art en tant qu'ils sont porteurs d'opportunités futures. L'exposition et la recherche d'opportunités futures sont difficiles à distinguer dans une activité précaire. De ce point de vue, le simple fait de pouvoir continuer et de pouvoir passer d'une exposition à une autre équivaut à une évaluation et une forme de légitimation de l'activité passée.

6.3. Le sentiment d'un manque de reconnaissance

-Confiance de la part des artistes, des professionnels et des critiques

Lorsqu'on leur demande comment ils ont le sentiment d'être perçus par les autres protagonistes du monde de l'art, les commissaires ont le sentiment que la confiance prédomine chez les artistes (80 % des artistes auraient confiance dans les commissaires) et la presse spécialisée. Cette confiance est importante chez les galeristes et dans les administrations culturelles.

-Défiance des conservateurs et des administrations non culturelles

Par contre les conservateurs sont jugés plus méfiants qu'ils ne sont confiants et les autres administrations sont jugées méconnaître ou être indifférentes aux commissaires.

-Le sentiment d'une méconnaissance du grand public

Ce qui domine vis-à-vis du grand public c'est le sentiment majoritaire de la méconnaissance et le sentiment de son indifférence par rapport aux commissaires. Sa méfiance ne semble pas envisagée.

6.4. Les freins à l'activité

-Principaux freins à l'activité : difficultés à se faire rétribuer et manque de subventions

Lorsqu'on leur demande de choisir dans une liste les trois freins principaux à l'activité de commissaire aujourd'hui, les enquêtés évoquent pour trois premiers freins les « difficultés à se faire rétribuer » suivi juste ensuite des « difficultés à obtenir des financements » ou « à monter des dossiers de demandes de subventions » puis de la « rareté des financements ». Ces obstacles matériels à l'activité rassemblent 40 % des réponses.

-La rareté des lieux

La difficulté à trouver des lieux d'exposition est mentionnée comme quatrième obstacle, c'est-à-dire avant même la faiblesse des rétributions qui est le cinquième obstacle le plus choisi par les enquêtés mais qui, paradoxalement, ne vient pas très haut.

6.5. L'arrêt de l'activité

-Une faible proportion de commissaires enquêtés n'est plus en activité

Seuls 7,5 % des enquêtés ont arrêté leur activité ou comptent le faire sous peu. Sur ces 35 enquêtés qui ne sont plus commissaires d'exposition, près des trois quarts (71 %) déclarent avoir cessé leur activité il y a moins d'un an, et la quasi-totalité d'entre eux (91 %) depuis moins de cinq ans.

L'arrêt du commissariat d'exposition, toutefois, n'est manifestement pas provoqué par une mise en retraite : la moitié des commissaires ayant mis un terme à leur activité ont moins de 45 ans. La majorité d'entre eux ont réalisé un nombre conséquent d'expositions (40 % déclarent être les auteurs de 6 à 15 expositions et 22 % de plus de 30) en indépendant. Néanmoins 40 % de ces commissaires en « retraite anticipée » n'ont réalisé aucune exposition en institution, un taux légèrement supérieur à la moyenne. Ces chiffres n'étant pas extrêmement différents de ceux de la population totale des enquêtés, il nous semble logique de penser qu'il faut chercher ailleurs que dans une carrière perçue comme infructueuse la raison de cet arrêt du commissariat.

-Les raisons d'arrêter : le manque de reconnaissance matérielle et sociale plus qu'une faible activité

Les principales raisons avancées par les enquêtés à la cessation de l'activité relèvent moins

de la sphère privée que de la sphère professionnelle : si aucun enquêté n'a déclaré que le manque d'idées n'était une motivation dans la décision d'arrêter le commissariat, le manque d'argent (42 % des cas) ou de reconnaissance (31 %) ainsi que le choix de privilégier d'autres choix professionnels (34 %) sont les causes les plus souvent avancées. Le statut juridique flou du commissariat d'exposition et la difficulté de gagner sa vie avec cette activité constituent donc apparemment une pression importante, moins bien supportée par les femmes. En outre, 63 % des commissaires en cessation d'activité ayant un conjoint dont la profession les rattache à la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions libérales, on peut supposer que la pratique de commissaire a été remplacée par une autre activité plus rémunératrice (pour compenser les revenus aléatoires dus à l'activité artistique du conjoint, par exemple).

-Le commissariat comme expérience temporaire et activité complémentaire

Les commissaires ayant cessé leur activité sont 80 % à avoir suivi des études artistiques, avec une majorité (42 %) dans les arts plastiques, et ce jusqu'à un niveau relativement élevé (plus de la moitié de Bac + 4 ou 5). Ainsi, pour cette population et à la lumière des réponses à la question ouverte de cette partie du questionnaire, plutôt que d'arrêt prématuré du commissariat d'exposition, il nous semble plus logique de parler du commissariat d'exposition comme d'une *expérience temporaire* à laquelle sont susceptibles de se livrer des artistes (principalement des femmes et principalement en province) en complément de leur activité plastique ou des personnes impliquées d'une manière ou d'une autre dans le milieu de l'art contemporain.

7. Conclusions

7.1. Des traits socioprofessionnels presque identiques à ceux des créateurs en général

Les commissaires d'exposition d'art contemporain en France partagent beaucoup de traits sociodémographiques et socioprofessionnels des métiers de la création en France et en Europe. Il s'agit d'une activité d'« héritiers » issue des classes socioprofessionnelles moyennes et supérieures. L'emploi y est très intermittent. On y accepte des rémunérations inférieures à ce qu'elles pourraient être dans d'autres secteurs à niveau de qualification équivalente. Les disparités de rémunérations sont fortes. La compétence ne repose pas essentiellement sur la détention de diplômes, même si celle-ci tend à devenir de plus en plus fréquente et de plus en plus élevée. L'indépendance dans l'activité, sur le modèle des professions libérales, est une expérience partagée par toutes les carrières, même parmi les commissaires qui travaillent aujourd'hui en structure. L'accès actuel aux contrats de travail pérennes et aux positions stables dans les structures institutionnelles est rare. La précarité est, autrement dit, largement répandue.

Malgré ce portrait d'ensemble, il reste que le commissariat d'exposition d'art contemporain semble détenir quelques spécificités par rapport aux autres activités artistiques. Il est notamment plus féminisé. Dans le cadre français, le commissariat d'exposition d'art contemporain est aussi une activité majoritairement provinciale. Enfin, l'activité produit une identification ou une définition de soi incertaine, plus incertaine que chez les artistes par exemple, beaucoup de commissaires se définissant d'abord par un autre terme que celui de « commissaires ».

7.2. La structuration de l'activité : profession, marché du travail, vocation ?

La catégorie de « profession » définit traditionnellement, en sociologie, des groupes d'actifs partageant un certain nombre de propriétés communes : la dimension intellectuelle de l'activité ; le caractère théorique des savoirs et des savoirs-faires des membres ; la formalisation de ces savoirs dans le cadre d'un enseignement spécialisé ; l'existence d'associations professionnelles représentatives ; la production collective de normes de désintéressement et, éventuellement, d'un code de déontologie ; le monopole légalement organisé d'exercice de l'activité. La « profession » n'est pas non plus n'importe quel « métier » dans la mesure où les tâches qui la composent sont peu routinières et requièrent un apprentissage préalable laissant plus de place à la formalisation et à l'abstraction. Si, selon cette définition générale, un médecin ou un juriste sont des « professionnels », ce n'est pas nécessairement le cas – suivant les pays et les régulations – de l'agent immobilier ou du publicitaire, ni de l'artiste, de l'écrivain ou du commissaire d'art contemporain.

S'il ne ressemble pas à une profession, le commissariat d'exposition ne fonctionne pas, dans l'ensemble non plus, comme un marché du travail ouvert. En effet, une grande partie de l'activité y est effectuée à titre gracieux ou sans contrepartie. Un sixième des expositions réalisées l'année dernière a par ailleurs été autofinancé à plus de 50 % par les commissaires eux-mêmes. Ainsi l'activité des commissaires ressemble-t-elle plus, dans sa structuration sociale, à celle des artistes eux-mêmes, et ce d'autant plus qu'un élément « vocationnel » de désintéressement est présent leur système de valeurs. La vie des commissaires d'exposition d'art contemporain est plus proche de la vie d'artiste que de celle des conservateurs de musée. Comme les activités artistiques, le commissariat d'exposition d'art contemporain complète le plus souvent une autre activité inscrite en majorité dans le monde de l'art contemporain. Sans doute pourrait-on essayer de penser les commissaires d'exposition d'art contemporain par comparaison aux *connoisseurs* du XIX^e siècle, avant que ne soient professionnalisées les fonctions de conservateurs dans les musées.

Chez les commissaires, le diplôme joue cependant de plus en plus comme une barrière à l'entrée tacite et le sentiment de spécialisation des commissaires croît, en même temps que décline le recrutement social parmi les diplômés d'arts plastiques et qu'augmente le poids relatif des filières spécialisées en métiers de l'exposition ou en management culturel. L'activité de commissariat passe par ailleurs concrètement par une activité de conceptualisation qui demande des compétences esthétiques et relationnelles non répétitives. Les commissaires se sentent légitimés

dans leur tâche par un savoir spécialisé qui, majoritairement, est l'histoire de l'art. Cependant, le territoire de l'activité est ouvert, les barrières à l'entrée et la codification formelles de la pratique de commissariat n'existant pas.

7.3. Les causes d'une rhétorique vocationnelle

La rhétorique « vocationnelle » des commissaires, la proximité de leur identité avec celle des artistes et leur désintéressement affiché sont peut-être ainsi les produits d'une « frustration relative » d'un groupe d'actifs qui, dans la majorité des cas, a pu émerger et se développer il y a vingt ans, sans que ce développement ne se cristallise en une tendance pérenne. Le manque de reconnaissance économique et sociale, plus que la faible intensité de l'activité (en nombre d'expositions), explique d'ailleurs les abandons de carrière des commissaires. Cela explique aussi que la poursuite de l'activité elle-même soit considérée comme un succès et comme un signe suffisant pour légitimer l'activité des commissaires, juste derrière la reconnaissance par le public.

7.4. Diversité du groupe : trois profils de commissaires

Les conclusions qui précèdent s'appliquent aux commissaires considérés comme formant un groupe unitaire. Une analyse factorielle de correspondances permet en outre de distinguer trois profils-types bien distincts de commissaires d'exposition et de confirmer les intuitions issues de l'ensemble des données précédentes (voir le graphique page suivante). Ces trois profils sont les suivants :

- le jeune « commissaire » parisien précaire (en haut à gauche)
- l'« artiste-commissaire » indépendant ou associatif (en bas à gauche)
- le « curateur » salarié en fin de carrière (à droite)

Les variables les plus clivantes pour comprendre les différences entre commissaires d'expositions d'art contemporain en France sont l'appartenance générationnelle (cf. ligne en pointillé), le statut actuel (commissaire indépendant ou en structure), le niveau de revenus et l'expérience (c'est-à-dire l'intensité de l'activité en indépendant d'une part, et en institution d'autre part), ce qui confirme les résultats obtenus par l'analyse des tris croisés.

L'analyse confirme, de même, la très forte corrélation que nous avons identifiée entre l'entrée dans la carrière, l'indépendance, le fait de travailler en région parisienne, la précarisation et l'inexpérience relative (moins de cinq expositions en institution ou en indépendant). Ces commissaires parisiens et jeunes sont rémunérés, mais la part de leur revenu annuel obtenue par le commissariat reste réduite (mille euros ou moins de revenus annuels obtenus par le commissariat).

Les artistes-commissaires, dont l'enquête nous a montré à quel point ils sont nombreux, constituent une catégorie « à part », si l'on en croit leur très fort éloignement du centre du graphique. Ces commissaires sont particulièrement touchés par le bénévolat puisque, en dépit d'une activité relativement intense, la contribution du commissariat d'exposition à leur revenu annuel est nulle. Ils travaillent peu ou pas en institution, l'essentiel de leur activité se fait donc en indépendant ou dans un cadre associatif. Enfin, cette catégorie semble regrouper des commissaires proches de la quarantaine et « peu » diplômés (niveau égal ou inférieur à bac + 3) par rapport au reste de la population enquêtée.

Le dernier profil (en haut à droite du graphique) est celui qui ressort le plus nettement. Il concerne les « curateurs » (une dénomination qui semble plus fréquemment adoptée dans cette population) salariés (plus de 20 000 euros de revenu annuel l'année dernière), exerçant de préférence en structure – qu'elle soit privée ou publique. Manifestement plus âgés que les autres (beaucoup de « baby-boomers »), ces curateurs ont, en toute logique, la plus grande expérience du commissariat, particulièrement dans un cadre institutionnel. On note d'ailleurs que les commissaires exerçant uniquement en institution appartiennent clairement à cette seule catégorie. Rares en région parisienne, ces curateurs salariés exercent majoritairement à l'étranger ou en

province.

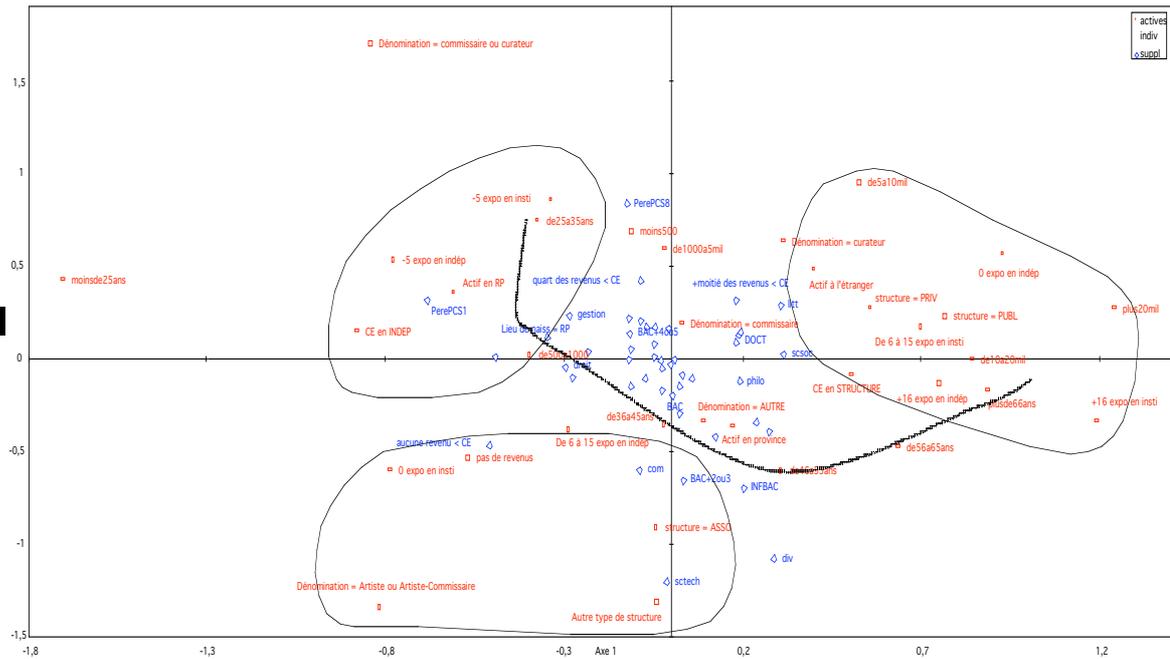


Figure 7. Trois profils-types de commissaires d'exposition d'art contemporain

Du point de vue de l'action future de l'association C-E-A, les deux résultats les plus importants de l'enquête nous semble être les suivants : fragilité de l'identité collective du groupe des commissaires et diversité des définitions de soi engagées dans l'activité ; différenciation objective de l'activité en trois modes d'exercice de l'activité correspondant à trois groupes bien distincts.

Suivant son appartenance à l'un des trois sous-groupes isolés par notre enquête, chaque commissaire d'art contemporain aura aujourd'hui des intérêts différents, notamment en ce qui concerne la structuration souhaitable de l'activité et les formes de revendications qui pourraient, ou devraient, être construites collectivement.

8. Recommandations

Pour être attractive auprès de membres actuels ou potentiels, toute association professionnelle doit s'adresser à l'extérieur et fonctionner comme un groupe de pression. Mais elle doit aussi, et dans le même mouvement, fournir des services internes et exclusifs à ses membres qui sont la contrepartie de la cotisation annuelle. Les éléments du questionnaire sur les identifications et les représentations des commissaires peuvent être utiles pour mieux comprendre le sentiment subjectif des commissaires et pour approcher indirectement leurs attentes actuelles sur les deux terrains qui viennent d'être identifiés : action tournée vers l'extérieur ; action interne.

8.1. Lutte contre les freins à l'activité

Selon les commissaires interrogés, le frein le plus important à leur activité réside dans les « difficultés à se faire rétribuer » et dans les « difficultés à obtenir des financements ». En ce qui concerne le premier point, il nous semble essentiel d'identifier plus précisément quelles sont exactement ces difficultés. La revendication de l'obtention d'un statut est la réponse la plus stable (mais sans doute pas la plus probable) à ces difficultés. Une recherche collective pourrait être menée afin de construire un contrat type pour l'intervention des commissaires. La réflexion pourrait aussi conduire à s'interroger sur les manières avec lesquelles travaillent les autres intermédiaires des mondes culturels et les artistes. Ces recherches pourraient alimenter un centre de ressources en ligne sur le modèle, très développé, de ce que font les professionnels des arts du spectacle.

Au sujet du manque de financements, il est assez probable que la conjoncture ne soit pas favorable à leur multiplication. Là aussi cependant, la construction d'une base de données en ligne sur les sources de financement en France et à l'étranger paraît nécessaire. Une autre option consisterait à se tourner vers des acteurs privés pour leur proposer d'accorder un prix sur projet ou de financer des projets d'expositions proposés non pas par des artistes ou par des institutions mais par des commissaires indépendants. La création de tels prix pourrait être recherchée auprès de plusieurs fondations, avec comités de sélection constitués essentiellement de pairs et de critiques.

Le dernier frein à l'activité qui peut être en partie contrecarré par une action appropriée concerne le sentiment de rareté des lieux d'exposition pour les commissaires qui s'intéressent à l'art contemporain. Là encore, un site de ressources pourrait servir d'annuaire des lieux et d'espace de reconnaissance des lieux nouveaux ou des lieux alternatifs en quête d'artistes ou d'expositions. Une page de présentation individualisée sous format court pourrait être prévue dans le cadre du site.

8.2. Reconnaissance des commissaires

Il faut d'abord insister à nouveau sur le sentiment d'un manque de reconnaissance des commissaires. Ce sentiment se tourne vers les conservateurs de musée dans le monde de l'art et vers les administrations non culturelles et le grand public hors du monde de l'art. Il nous semble qu'une action spécifique devrait être envisagée en direction des conservateurs de musée, sous formes de débats sur l'art contemporain, de rencontres autour d'expositions en cours ou de discussions professionnelles sur les conditions d'exercices de ces deux activités.

Vis-à-vis du grand public, le sentiment de manque de reconnaissance pourrait être au moins partiellement corrigé à condition de faire apparaître le travail des commissaires dans le cadre des expositions, particulièrement dans les musées et les centres d'art. Plusieurs dispositifs peuvent y pourvoir : discours réflexif sur le commissariat présents plus systématiquement dans les documents d'accompagnement des expositions et dans les cartels ; conférences sur les choix curatoriaux dans le cours des expositions ; présence physique des commissaires pendant les expositions ; visites organisées par les commissaires, etc. Beaucoup de ces dispositifs sont déjà employés : ils demandent peut-être à être évalués et systématisés.

Comme toute association professionnelle, C-E-A a un rôle de constitution d'un annuaire de membres avec pages personnelles, annuaire qui peut servir de base à des recherches variées pour les amateurs d'art ou les institutions, les artistes, les associations en quête de commissaires.

8.3. Activités de formation

L'association pourrait proposer des formations comme services rendus à ses membres. Ces formations pourraient toucher des aspects juridiques et liées aux difficultés de rémunération qui viennent d'être évoquées.

Une partie d'entre elles peuvent aussi concerner l'activité de commissariat elle-même. Lorsqu'on demande aux enquêtés quelles seraient les trois disciplines qu'ils rendraient « obligatoires » s'ils étaient « responsables d'une formation universitaire au commissariat d'exposition », celles qui vient en premier est l'histoire de l'art (citée dans 48% des réponses). Vient ensuite l'histoire des expositions (40%). Dans la mesure où cette discipline n'existe pas de manière très claire dans l'université française, dans la formation au métier de conservateur ou dans les formations spécialisées au métier de commissaire d'exposition, il nous semble qu'un effort particulier devrait être fait pour en proposer un enseignement – fût-ce sous une forme de séminaire de recherche ou de conférences publiques – dans un cadre structuré par l'association. Parmi les disciplines jugées nécessaires pour le métier, viennent ensuite la philosophie, la scénographie et l'économie, devant les arts plastiques, l'anthropologie et la régie. On pourrait imaginer des séminaires ou des conférences sur l'actualité théorique et philosophique, des interventions de scénographes en parallèles à des modules sur l'histoire des expositions.

Bibliographie de travail

- BENHAMOU, Françoise, MOUREAU, Nathalie (avec la participation de LIOT Françoise). 2006. « Les “nouveaux conservateurs”. Enquête auprès des conservateurs formés par l’Institut national du patrimoine (promotions 1991 à 2003), *Notes de l’observatoire de l’emploi culturel*, 46, août.
- BUREAU, Marie-Christine, PERRENOUD Marc, SHAPIRO, Roberta (éds.). 2009. *L’artiste pluriel. Démultiplier l’activité pour vivre de son art*, Lille, Presses du Septentrion.
- HEINICH, Nathalie, POLLAK, Michael. 1989. « Du conservateur de musée à l’auteur d’expositions : l’invention d’une position singulière », *Sociologie du travail*, 1-89, pp. 29-49.
- HEINICH, Nathalie. 1995. *Harald Szeeman. Un cas singulier*, Paris, L’Échoppe.
- JOUVENET, Morgan. 2001. « Le style du commissaire. Aperçus sur la construction des expositions d’art contemporain », *Sociétés et représentations*, 11, pp. 325-348.
- MOULIN, Raymonde. 1967. *Le marché de la peinture en France*, Paris, Minuit.
- MOULIN, Raymonde. 1983. « De l’artisan au professionnel : l’artiste », *Sociologie du travail*, 4-83, pp. 388-403.
- MOULIN, Raymonde. 1997 [1992]. *L’artiste, l’institution et le marché*, Paris, Flammarion.
- OCTOBRE, Sylvie. 1999. « Profession, segments professionnels et identité : l’évolution des conservateurs de musée », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 2, pp. 357-383.
- OCTOBRE, Sylvie. 2001. « Construction et conflits de la légitimité professionnelle : qualification et compétence des conservateurs de musée » ; *Sociologie du travail*, 43, pp. 91-109.
- UZEL, Jean-Philippe. 1998. « Le commissaire d’exposition : artiste ou commis ? » in *Pratiquer l’histoire de l’art*, Montréal, Université du Québec, p. 60-63.

Annexe 1

Statut(s) des commissaires d'exposition

*** Q1: A l'heure actuelle, exercez-vous l'activité de commissaire d'exposition / curateur au sein d'une structure ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

Oui

Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q1 ']

*** Q2: Cette structure est-elle...**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

... privée ? (galerie, fondation, etc.)

... publique ? (centre d'art, FRAC, musée, manifestation organisée par une collectivité territoriale, centre culturel, etc.)

Autre

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q1 ']

*** Q3: Quel est l'intitulé exact de votre fonction ?**

Écrivez votre réponse ici :

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q1 ']

*** Q4: Où cette structure est-elle située?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

A Paris ou en région parisienne

En province

A l'étranger

*** Q5: A l'heure actuelle, avec quel(s) statut(s) exercez-vous l'activité de commissaire d'exposition / curateur ?**

Plusieurs
réponses
possibles

Choisissez TOUTES les réponses qui conviennent :

Salarié en CDD ou assimilé (mission, contrat, vacation, invitation par une institution...)

Salarié en CDI (fonction publique, cadre privé...)

Indépendant rémunéré (hors cas d'invitation par une institution)

Indépendant non rémunéré, bénévole

Autre:

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Salarié en CDI (fonction publique, cadre privé...)' à la question 'Q5 ']

*** Q6: Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette structure?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- moins d'un an
- entre un et cinq ans
- entre cinq et dix ans
- entre dix et quinze ans
- plus de quinze ans

*** Q7: Quels ont été jusqu'à présent vos modes de rémunération en tant que commissaire d'exposition / curateur ? Cochez les cases correspondant à votre situation.**

Rappel : ce questionnaire sera traité anonymement

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

| | Très souvent | Souvent | Rarement | Jamais | Ne sait pas |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Salaire en contrat temporaire (CDD, mission, contrat, invitation, etc.) | <input type="checkbox"/> |
| Vacation | <input type="checkbox"/> |
| Travail indépendant (URSSAF) | <input type="checkbox"/> |
| Honoraires, droits d'auteur (Maison des Artistes) | <input type="checkbox"/> |
| Droits d'auteur (AGESSA) | <input type="checkbox"/> |
| Droits d'auteur (hors AGESSA et Maison des Artistes) | <input type="checkbox"/> |
| Honoraires (hors AGESSA, URSSAF et Maison des Artistes) | <input type="checkbox"/> |
| Revenus non déclarés | <input type="checkbox"/> |
| Bénévole (travail non rémunéré et/ou sur fonds propres) | <input type="checkbox"/> |
| Salaire en contrat à durée indéterminée (fonction publique, cadre privé, etc.) | <input type="checkbox"/> |

[Répondez seulement à cette question si vous N'avez PAS répondu 'Salarié en CDI (fonction publique, cadre privé...)' à la question 'Q5 ']

*** Q8: Avez-vous une/des autre(s) activité(s) professionnelle(s) et source(s) de revenus en dehors du domaine de l'art contemporain ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
- Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q8 ']

*** Q9: Quelle(s) est/sont cette/ces autre(s) activité(s) professionnelle(s) ?**

Écrivez votre réponse ici :

A large, empty text input field with a light gray border and a vertical scrollbar on the right side, intended for the user to type their answer to question Q9.

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q8 ']

*** Q10: Par rapport à cette/ces autre(s) activité(s), considérez-vous votre activité de commissaire d'exposition / curateur comme...**

Choisissez TOUTES les réponses qui conviennent :

- ...principale?
 ...secondaire?

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu '...secondaire?' à la question 'Q10 ']

*** Q11: Si vous en avez la possibilité, feriez-vous de l'activité de commissaire d'exposition / curateur votre activité principale ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

*** Q12: Etes-vous ou avez-vous été membre d'une association pour développer votre activité de commissaire d'exposition / curateur ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q12 ']

*** Q13: Avez-vous créé cette association ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Non' à la question 'Q12 ']

*** Q14: Envisagez-vous de le faire ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

*** Q15: Avez-vous créé une société (agence, galerie...) pour développer votre activité de commissaire d'exposition / curateur ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q15 ']

*** Q16: Pour quelle forme juridique avez-vous opté ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Travailleur indépendant
 EURL, SARL, etc.
 Aucune
 Autre

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Non' à la question 'Q15 ']

*** Q17: Envisagez-vous de le faire?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

*** Q18: Parmi vos expériences de commissaire d'exposition / curateur, avez-vous le plus souvent travaillé...**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- ...individuellement?
 ...collectivement?

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu '...collectivement?' à la question 'Q18 ']

*** Q19: Quelles formes ce travail collectif a-t-il le plus souvent pris ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Collaborations ponctuelles
 Collectif d'artistes
 Collectif de commissaires
 Collectif d'artistes-commissaires
 Autre(s) type(s) de collectif(s) pluridisciplinaire(s)
 Autre

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu '...collectivement?' à la question 'Q18 ']

*** Q20: Quelle est la taille du collectif auquel vous avez le plus souvent pris part?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- 2 personnes
 de 3 à 5 personnes
 6 personnes ou plus

*** Q21: Vous arrive-t-il d'exposer des artistes avec qui vous entretenez des liens amicaux ?**

La question concerne uniquement les liens amicaux qui **préexistent** à l'exposition

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Toujours ou le plus souvent possible
- Souvent
- Rarement
- Jamais

*** Q22: Etes-vous (ou avez-vous été) « fidèle » à quelques artistes en particulier ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
- Non

*** Q23: L'année dernière, le commissariat d'exposition a-t-il constitué votre seule source de revenus ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
- Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Non' à la question 'Q23 ']

*** Q24: L'année dernière, qu'ont représenté vos *autres* sources de revenus ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- La totalité de vos revenus sur l'année
- Environ les trois quarts de vos revenus sur l'année
- Environ la moitié de vos revenus sur l'année
- Environ le quart de vos revenus sur l'année
- Moins du quart de vos revenus sur l'année
- Ne sait pas

*** Q25: L'année dernière, combien votre activité de commissaire d'exposition / curateur vous a-t-elle été payée ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Rien
- Moins de 500 euros
- Entre 500 et 1000 euros
- Entre 1000 et 5000 euros
- Entre 5000 et 10 000 euros
- Entre 10 000 et 20 000 euros
- Plus de 20 000 euros
- Ne sait pas

*** Q26: L'année dernière, vous est-il arrivé d'être payé-e « en nature » (bureautique, voyage, livres, catalogues, remboursement de frais/per diem...)?**

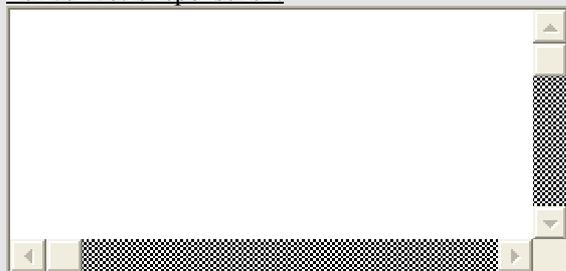
Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

[Répondez seulement à cette question si vous N'avez PAS répondu 'Salarié en CDI (fonction publique, cadre privé...)' à la question 'Q5 ']

*** Q27: Quelle a été la rémunération la plus haute que vous ayez reçue pour un projet curatorial ou une exposition ?**

Écrivez votre réponse ici :

A large, empty text input field with a scroll bar on the right side, intended for the user to write their answer to question Q27.

[Répondez seulement à cette question si vous N'avez PAS répondu 'Salarié en CDI (fonction publique, cadre privé...)' à la question 'Q5 ']

*** Q28: Quelle a été la rémunération la plus basse que vous ayez reçue pour un projet curatorial ou une exposition ?**

Écrivez votre réponse ici :

A large, empty text input field with a scroll bar on the right side, intended for the user to write their answer to question Q28.

Devenir commissaire d'exposition

*** Q29: Depuis combien de temps exercez-vous l'activité de commissaire d'exposition / curateur ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Moins de 5 ans
 Entre 5 et 10 ans
 Entre 11 et 20 ans
 Plus de 20 ans

*** Q30: Quel âge aviez-vous lorsque vous avez monté votre première exposition ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- moins de 20 ans
 entre 20 et 25 ans
 entre 26 et 30 ans
 entre 31 et 35 ans
 entre 36 et 40 ans
 plus de 41 ans

*** Q31: Pour monter cette première exposition, étiez-vous rattaché-e à une institution?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

*** Q32: Pour cette première exposition, avez-vous été rémunéré-e ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q32 ']

*** Q33: Etiez-vous...**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- ...salarié-e en contrat temporaire (CDD, mission, etc.) ?
 ...vacataire ?
 ...stagiaire ?
 ...salarié-e en CDI ?
 Autre

*** Q34: Où cette première exposition a-t-elle eu lieu ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- A Paris ou en région parisienne
 En province
 A l'étranger

*** Q35: Avez-vous organisé cette première exposition à plusieurs ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

*** Q36: L'initiative / l'idée de monter cette première exposition venait-elle de vous ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

*** Q37: Avez-vous effectué un ou des stage(s) dans le monde de l'art contemporain ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui, plusieurs
 Oui, un
 Non

[Répondez seulement à cette question si vous N'avez PAS répondu 'Non' à la question 'Q37 ']

*** Q38: Avez-vous été recruté-e grâce à ce stage ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non
 Ne sait pas

*** Q39: Le commissariat d'exposition a-t-il été votre première activité dans le monde de l'art contemporain ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Non' à la question 'Q39 ']

*** Q40: Avant de faire du commissariat d'exposition, pratiquez-vous l'une de ces activités ?**

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

| | Oui, bénévolement | Oui, en étant rémunéré | Non |
|--|--------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Rédaction de critiques pour des revues ou des périodiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Rédaction de critiques sur le Net (revues en ligne, newsletters, blogs...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Rédaction de catalogues | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Assistant de commissaire d'exposition | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Employé (galerie, musée, centre d'art...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Enseignement artistique (arts plastiques, histoire de l'art...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre(s) activité(s) dans le milieu de l'art contemporain | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre(s) activité(s) en dehors du milieu de l'art contemporain | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

*** Q41: A l'heure actuelle, pratiquez-vous l'une de ces activités ?**

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

| | Oui, bénévolement | Oui, en étant rémunéré | Non |
|--|--------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Rédaction de critiques pour des revues ou des périodiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Rédaction de critiques sur le Net (revues en ligne, newsletters, blogs...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Rédaction de catalogues | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Employé (galerie, musée, centre d'art...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Enseignement artistique (arts plastiques, histoire de l'art...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre(s) activité(s) dans le milieu de l'art contemporain | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre(s) activité(s) en dehors du milieu de l'art contemporain | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Le commissariat d'exposition en pratiques

*** Q42:**

Combien d'expositions / de projets curatoriaux avez-vous réalisés à ce jour en tant que commissaire d'exposition / curateur indépendant ?

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Aucune
- 1
- de 2 à 5
- de 6 à 15
- de 16 à 30
- plus de 30
- Ne sait pas

*** Q43:**

Combien d'expositions / de projets curatoriaux avez-vous réalisés à ce jour en tant que commissaire d'exposition / curateur salarié dans une institution ?

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Aucune
- 1
- de 2 à 5
- de 6 à 15
- de 16 à 30
- plus de 30
- Ne sait pas

[Répondez seulement à cette question si vous N'avez PAS répondu 'Aucune' ou '1' à la question 'Q42 ']

*** Q44: Actuellement, combien de temps s'écoule généralement entre deux projets que vous montez en tant que commissaire d'exposition / curateur indépendant ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- 15 jours environ
- Un mois environ
- 3 mois environ
- 6 mois environ
- Un an environ
- Plus d'un an
- Durée variable
- Pas de laps de temps entre deux projets (les projets s'enchaînent ou se chevauchent)

[Répondez seulement à cette question si vous N'avez PAS répondu 'Aucune' ou '1' à la question 'Q43 ']

*** Q45: Actuellement, combien de temps s'écoule généralement entre deux projets que vous montez en tant que commissaire d'exposition / curateur salarié dans une institution ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- 15 jours environ
- Un mois environ
- 3 mois environ
- 6 mois environ
- Un an environ
- Plus d'un an
- Durée variable
- Pas de laps de temps entre deux projets (les projets s'enchaînent ou se chevauchent)

*** Q46: Le plus souvent, où vos expositions ou projets curatoriaux ont-ils lieu?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- A Paris ou en région parisienne
- En province
- A l'étranger

*** Q47: Le plus souvent, vos expositions ou projets curatoriaux se tiennent...**

Veillez choisir AU PLUS2 réponses :

- ...dans une institution (centre d'art, musée, FRAC, etc.) ?
- ...dans une galerie ?
- ...dans un lieu indépendant (squat, espace autogéré, etc.) ?
- ...dans un espace public (environnement urbain ou rural) ?
- ...au cours d'un événement (biennale, festival...) ?
- ...dans un centre culturel ?

Autre:

*** Q48: Dans votre pratique de commissaire d'exposition / curateur, estimez-vous que...**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- ...vous n'avez pas vraiment de spécialité ?
- ...vous êtes surtout spécialisé-e dans un domaine ?
- ...vous êtes spécialisé-e dans plusieurs domaines ?

[Répondez seulement à cette question si vous N'avez PAS répondu '...vous n'avez pas vraiment de spécialité ?' à la question 'Q48 ']

*** Q49: Sur quoi porte(nt) votre/vos spécialité(s)?**

Plusieurs
réponses
possibles

Choisissez TOUTES les réponses qui conviennent :

- Un domaine du savoir particulier
- Un médium particulier

- Une aire géographique
- Une période ou un courant esthétique
- Autre:

*** Q50: Sans compter les rémunérations, votre dernière exposition a été financée à plus de 50 % par...**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- ...des fonds privés?
- ...des subventions publiques?
- ...des fonds personnels?
- Autre

*** Q51: En tant que commissaire d'exposition / curateur, en quoi a consisté exactement votre travail pour la dernière exposition que vous avez organisée ?**

Plusieurs
réponses
possibles

Choisissez TOUTES les réponses qui conviennent :

- Concevoir l'exposition et choisir les artistes
- Etablir le budget
- Rechercher des financements
- Suivre la production, l'accrochage ou l'installation des œuvres
- Concevoir les outils de communication (communiqué de presse, carton d'invitation, cartels, matériel pédagogique le cas échéant...)
- Assurer des visites pour le public
- Rédiger ou diriger des publications sur l'exposition (catalogue, ouvrages, articles...)

Autre:

Mettre un terme à son activité de commissaire d'exposition

*** Q52:**

Avez-vous mis (ou comptez-vous sous peu) mettre un terme à votre activité de commissaire d'exposition / curateur ?

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
- Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q52 ']

*** Q53:**

A quand remonte votre dernière exposition ou votre dernier projet curatorial ?

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Moins d'un an

- Entre un et cinq ans
- Entre cinq et dix ans
- Plus de dix ans

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q52 ']

*** Q54: Pourquoi avez-vous cessé (ou comptez-vous cesser) votre activité de commissaire d'exposition / curateur?**

Choisissez TOUTES les réponses qui conviennent :

- Départ à la retraite
- Autres priorités professionnelles
- Fatigue, problèmes de santé
- Vie familiale
- Manque d'argent
- Manque d'idées
- Manque d'opportunités
- Manque de reconnaissance

Autre:

Se représenter le commissariat d'exposition

*** Q55: Cochez les 3 qualificatifs qui, selon vous, définissent le mieux l'activité de commissaire d'exposition / curateur :**

Veillez choisir AU PLUS 3 réponses :

- Travail d'auteur
- Travail de médiation / diffusion / communication
- Travail de création plastique
- Travail d'accrochage / de mise en espace des œuvres
- Travail de découverte / de prospection
- Travail d'accompagnement des artistes / de conseils aux artistes

Autre:

*** Q56: Vous représentez-vous le travail de commissariat avant tout comme...**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- ...un travail collectif ?
- ...un travail individuel ?

*** Q57: D'après votre expérience, comment sont perçus les commissaires d'exposition / curateurs ?**

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

| | Méconnaissance | Confiance | Indifférence | Méfiance | Ne sait pas |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Par les administrations culturelles | <input type="checkbox"/> |
| Par les autres administrations | <input type="checkbox"/> |
| Par les conservateurs | <input type="checkbox"/> |
| Par les artistes | <input type="checkbox"/> |
| Par les galeristes | <input type="checkbox"/> |
| Par la presse spécialisée | <input type="checkbox"/> |
| Par le grand public | <input type="checkbox"/> |

*** Q58: Cochez les cases qui, selon vous, correspondent aux trois principales qualités du commissaire d'exposition / curateur :**

Veuillez choisir AU PLUS3 réponses :

- Ambition
- Audace
- Autorité
- Capacités d'anticipation des tendances
- Capacités rédactionnelles
- Capacités relationnelles
- Capacités de conviction, éloquence
- Capacités à travailler en équipe
- Carnet d'adresse, réseaux
- Compétences scénographiques
- Compétences comptables, bonne gestion d'un budget
- Connaissance des institutions
- Disponibilité
- Erudition, culture théorique
- Humilité
- Intensité de l'investissement personnel
- Jugement esthétique
- Originalité
- Organisation
- Persévérance

Autre:

*** Q59: Quels sont aujourd'hui, selon vous, les trois principaux freins à l'activité de commissaire d'exposition / curateur ?**

Veillez choisir AU PLUS3 réponses :

- Coût des assurances et des transports
- Crise de l'art contemporain français
- Difficultés à trouver des lieux d'exposition
- Difficultés à se faire rétribuer
- Difficultés à obtenir des financements, à monter des dossiers de demandes de subventions
- Faiblesse des rétributions
- Internationalisation du marché de l'art
- Manque d'autonomie
- Manque de reconnaissance
- Manque de temps
- Poids de la centralisation parisienne
- Poids de la concurrence
- Rareté des financements
- Starisation des artistes

Autre:

*** Q60: Si vous étiez responsable du programme d'une formation universitaire au commissariat d'exposition, quels sont les trois cours que vous rendriez obligatoires ?**

Veillez choisir AU PLUS3 réponses :

- Anthropologie culturelle
- Arts plastiques
- Atelier d'écriture
- Comptabilité
- Cultural Studies
- Droit
- Economie de l'art
- Gestion/Marketing
- Histoire de l'art
- Histoire des expositions
- Langues vivantes
- Littérature
- Muséologie

- Philosophie/Esthétique
- Régie des oeuvres
- Scénographie
- Sociologie, science politique

Autre:

*** Q61: A quoi avez-vous mesuré le succès (éventuel) de votre dernière exposition ?**

Veillez choisir AU PLUS2 réponses :

- Au nombre de visiteurs
- Aux débats qu'elle a suscités, au fait qu'elle ait « fait parler »
- Au nombre de mentions obtenues dans la presse spécialisée
- Au nombre de critiques positives obtenues dans la presse spécialisée
- Au nombre et à la qualité des opportunités professionnelles (projets d'exposition, propositions de subventions, de collaboration, de poste...) que vous avez pu obtenir suite à cette exposition
- Au nombre d'œuvres vendues par les artistes exposé(e)s

Autre:

*** Q62: Avez-vous déjà entendu parler de l'association « Commissaires d'Exposition Associés » (c-e-a) ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
- Non

*** Q63: Qu'attendez-vous (ou qu'attendriez-vous) d'une association de ce type? Cochez l'activité que vous considèreriez comme prioritaire.**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Diffusion d'informations (annuaire professionnel, newsletter, diffusion d'offres d'emploi, d'appels à projets, etc.)
- Centre de ressources (accompagnement juridique, défense des intérêts des commissaires d'exposition / curateurs vis-à-vis de leurs employeurs potentiels, etc.)
- Défense et promotion d'un statut professionnel spécifique
- Sans opinion
- Autre

*** Q64: Vous considérez-vous vous-même de préférence comme...**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- ... un-e commissaire d'exposition?
- ... un-e curateur-e ?

Autre:

*** Q65: Lorsqu'on vous demande votre profession, que répondez-vous (le plus précisément possible) ?**

Écrivez votre réponse ici :

Parcours

* Q66: Vous êtes...

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- ...une femme ?
 ...un homme ?

* Q67: Votre année de naissance :

Écrivez votre réponse ici :

* Q68: Etes-vous né-e :

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- ... à Paris ou en région parisienne ?
 ... en province ?
 ... à l'étranger ?

* Q69: Votre nationalité ?

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Française
 Autre

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu '... à l'étranger ?' à la question 'Q68 ' et si vous avez répondu à la question 'Q69 ']

* Q70: Depuis combien de temps résidez-vous en France?

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Moins de 5 ans
 Entre 5 et 10 ans
 Entre 10 et 20 ans
 Plus de 20 ans

* Q71: Quelle est / était la profession de votre père (le plus précisément possible) ?

Écrivez votre réponse ici :

*** Q72: Quelle est / était la profession de votre mère (le plus précisément possible) ?**

Écrivez votre réponse ici :

*** Q73: Quel est le niveau du plus haut diplôme que vous ayez obtenu?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Inférieur au bac (certificat d'études, CAP, BEPC...)
- Equivalent au bac
- Equivalent à bac + 2 ou à bac + 3 (DEUG, licence, BTS, IUT, classe préparatoire aux grandes écoles, BA...)
- Equivalent à bac + 4 ou à bac + 5 (maîtrise, DEA, DESS, master, IEP, Grande Ecole, MA...)
- Supérieur à bac + 5 (Doctorat...)
- Autre

[Répondez seulement à cette question si vous N'avez PAS répondu 'Inférieur au bac (certificat d'études, CAP, BEPC...)' à la question 'Q73 ']

*** Q74: Vous avez passé un bac...**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- ... littéraire ?
- ... scientifique ?
- ... économique ?
- ...artistique ? (arts plastiques, théâtre, musique, etc.)
- Autre

[Répondez seulement à cette question si vous N'avez PAS répondu 'Inférieur au bac (certificat d'études, CAP, BEPC...)' à la question 'Q73 ']

*** Q75: Etes-vous diplômé-e en plusieurs disciplines?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui

Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q75 ']

* **Q76: Lesquelles ?**

Écrivez votre réponse ici :

* **Q77: Quel est l'intitulé exact du plus haut diplôme que vous ayez obtenu? (niveau, discipline)**

Écrivez votre réponse ici :

* **Q78: Où l'avez-vous obtenu?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- A Paris ou en région parisienne
- En province
- A l'étranger

* **Q79: Avez-vous suivi une formation ou un module de formation spécialisé dans les métiers de l'exposition ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
- Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q79 ']

* **Q80: Laquelle (lesquelles) ?**

Merci d'être
le/la plus

Écrivez votre réponse ici :

intitulé du
diplôme...)

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q79 ']

*** Q81: A posteriori, jugez-vous que cette formation vous a été utile dans l'exercice de l'activité de commissaire d'exposition / curateur ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Non' à la question 'Q81 ']

*** Q82: Pourquoi?**

Choisissez TOUTES les réponses qui conviennent :

- Formation trop courte et/ou lacunaire
 Enseignements mal adaptés de la réalité de l'activité
 Formation trop théorique

Autre:

*** Q83: Votre lieu de résidence actuel :**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Paris ou région parisienne
 Province
 Etranger

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Province' à la question 'Q83 ']

*** Q84: Dans quelle ville ?**

Écrivez votre réponse ici :

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Etranger' à la question 'Q83 ']

*** Q85: Dans quel pays ?**

Écrivez votre réponse ici :

*** Q86: Votre situation de famille, actuellement :**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Célibataire
 En couple (Pacsé-e, en concubinage...)
 Marié-e

- Divorcé-e
 Veuf/ve
 Autre

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'En couple (Pacsé-e, en concubinage...)' ou 'Marié-e' à la question 'Q86 ']

*** Q87: Quelle est la profession de votre conjoint-e ? (le plus précisément possible)**

Écrivez votre réponse ici :

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Divorcé-e' ou 'Veuf/ve' à la question 'Q86 ']

*** Q88: Quelle était la profession de votre conjoint-e ? (le plus précisément possible)**

Écrivez votre réponse ici :

*** Q89: Avez-vous des enfants ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui, un-e
 Oui, deux ou plus
 Non

*** Q90: Accepteriez-vous d'être contacté-e pour un entretien dans le cadre de l'enquête ?**

Veillez sélectionner SEULEMENT UNE réponse

- Oui
 Non

[Répondez seulement à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question 'Q90 ']

*** Q91: Merci de préciser ici vos coordonnées (adresse postale et/ou électronique, numéro de téléphone) afin que nous puissions éventuellement vous recontacter pour un entretien :**

Écrivez votre réponse ici :



Merci d'avoir complété ce questionnaire !